



Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

REVUE DE PRESSE

Du 27 au 31 Janvier 2013



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne

SOMMAIRE

Environnement de la PME	
Rencontre régionale à Ghardaïa sur le développement local 50 milliards de dinars pour le développement agricole du sud-est du pays	4
28e sommet du Nepad M. Sellal expose l'expérience algérienne dans le secteur de l'agriculture	6
La question de la politique budgétaire en Algérie	8
«Pépinière des entreprises» de la wilaya d'Oran Accompagnement de plus de 200 jeunes porteurs de projets	14
Sécurité alimentaire et souveraineté nationale La bataille du sud a commencé	15
De nouvelles dispositions pour les marchés publics	17
Adossé à l'économie, Algérie 2020 de Nabni suggère un agenda politique	19
Nabni Des propositions pour changer la gouvernance en Algérie	21
Les modifications du code des marchés publics Les entreprises soumises aux organes de contrôle	24
Redressement industriel Les propositions des experts sont déjà finalisées, selon Rahmani	25
Vers la mise en place de mécanismes pour la protection de la propriété intellectuelle en Algérie (Rahmani)	26
Cabinet conseil Ernst & Young Un nouveau produit pour améliorer les performances des entreprises	27
Cherif Rahmani "Maintenir étroitement la proximité entre le champ de l'innovation et le secteur de l'économie"	29
Réalisation prochaine d'un bureau de transfert technologique au Cyberparc de Sidi Abdallah	30
Le Conseil national de la concurrence installé hier Un instrument de régulation du commerce	31
Les jeunes exigent des emplois stables en adéquation avec leur formation (CNES)	33
PME	
Belaroui Hanafi, (Belux), un entrepreneur qui veut "innover" et "laisser une empreinte"	34
TIC	
Lancement de deux sites e-commerce	36
Transfert des technologies Les TIC au cœur du développement	37
Internet 2012 en chiffres Le Maghreb, une goutte dans un océan	39

SOMMAIRE Suite ...

COOPERATION / INTERNATIONAL	
Grande zone arabe de libre-échange (Gzale) La nouvelle “liste négative” de l’Algérie applicable dès le 1er février	42
Coopération algéro – espagnole Des formations sur les TIC au profit des artisans	43
Formation managériale Accord de partenariat entre l’Inped et HEC Montréal	44
Schlumberger et Gas Natural Fenosa soutiennent l’Algérie	45
Le CNES préside un workshop sur l’emploi de jeunes Babès plaide pour un pacte de croissance mondiale	46
Sa visite intervient 15 jours après l’attaque terroriste contre le site gazier d’In Amenas David Cameron attendu aujourd’hui à Alger	48
L’agriculture doit être la priorité économique de l’Afrique (OIT)	49
1er forum algéro-britannique sur l’énergie Une assise pour un partenariat durable	51
Algérie-Italie Les opportunités d’investissement en Algérie présentées à Rome	52
EVENEMENTS	
Sommet de l’UA du 27 au 28 janvier Renaissance africaine	54
Rahmani et Sidi Said à Oran Des promesses pour l’industrie	55
Deuxième rencontre régionale sur le transfert de technologies Comblent le déficit en matière d’innovation	57
Coup de starter pour la 2e édition de «Algeria Web Awards»	60

Support	El Moudjahid	Date	27 Janvier 2013
Titre	Rencontre régionale à Ghardaïa sur le développement local 50 milliards de dinars pour le développement agricole du sud-est du pays		

La capitale du M'Zab, Ghardaïa, a abrité, hier, la première rencontre de concertation sur le développement local, pour discuter des mécanismes à mettre en place de manière à impulser davantage le développement dans les cinq wilayas du sud-est du pays

S'exprimant à l'ouverture des travaux de cette rencontre, le ministre de l'Agriculture, Rachid Benaïssa, accompagné du ministre des Ressources en eau et du secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a affirmé que le développement ne peut être durable que s'il concerne « toutes les régions du pays, sans distinction. »

Intervenant à l'occasion de la rencontre de concertation sur le développement des wilayas du Sud avec les acteurs de développement et la société civile des wilayas de Ghardaïa, Ouargla, El Oued, Laghouat et Biskra, le ministre a annoncé une aide de 50 milliard de dinars qui vient s'ajouter au programme complémentaire pour le développement des wilayas du Sud. Ce budget sera consacré, selon le ministre, pour répondre aux besoins des agriculteurs de cette région, et les faire participer, de manière plus effective, pour réaliser l'objectif de la sécurité alimentaire.

Le ministre a rappelé que la production agricole saharienne est réputée pour son rendement élevé, notamment la céréaliculture avec des niveaux de production de plus de 80 q/h dans les wilayas de Ghardaïa et à Adrar. « A El Oued et Biskra, les cultures maraîchères sont devenues un créneau porteur pour ces deux wilayas. L'agriculture saharienne représente 18,2% de la valeur de la production agricole nationale, qui a atteint 29,3 milliards de dollars lors de la campagne agricole 2011-2012 », a-t-il fait savoir.

« Nous ambitionnons à augmenter ce taux à 30%. C'est possible et à notre portée. La volonté politique est là, et vous n'avez qu'à relever le défi pour atteindre cet objectif », a souligné le ministre en s'adressant aux agriculteurs de la région.

Dans ce contexte, Rachid Benaïssa a exhorté les agriculteurs à se débarrasser du modèle traditionnel basé sur le social et à adopter un modèle plus économique en développant une industrie agricole.

Faut-il le préciser, cette rencontre a été une occasion pour les acteurs de développement et les agriculteurs des cinq wilayas du sud-est du pays, de mettre sur le tapis et exposer les différentes préoccupations et contraintes s'opposant et entravant la mise en place du programme de développement dans ces wilayas.

Le ministre a tenu à répondre, individuellement, aux préoccupations des acteurs activant dans le secteur, et qui se concentrent autour du manque des silos, des chambres froides, et, surtout, de la non-réhabilitation des systèmes d'irrigation. Dans cet ordre d'idées, M. Benaïssa a tenu à leur affirmer que « plus de 99% des problèmes dont souffrent les agriculteurs seront réglés à travers ce type de rencontre. »

De son côté, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, M. Abdelkader Ouali, a souligné que son département interviendra pour résoudre les problèmes ayant trait au foncier agricole.

« Des directives communes émanant du ministère de l'Intérieur et de l'Agricultures ont permis de mettre en place un certain nombre de mécanismes pour résoudre définitivement le problème du foncier », a-t-il fait savoir. Grâce à ces mécanismes tous les problèmes de régularisation et d'assainissement du foncier seront pris en charge et réglés avant la fin de l'année en cours dont notamment les contentieux familiaux ».

Enfin, le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, en réponse aux préoccupations de son secteur, a indiqué que « la ressource hydrique est disponible dans cette région notamment les eaux souterraines, en dépit des problèmes qui surgissent dans la région. » Il a fait savoir que le problème de salinité des eaux a été résolu dans plusieurs wilayas du Sud grâce à une technique qui va être généralisée aux autres wilayas qui souffrent de ce problème.

Il a rappelé que 85% du budget du fonds de développement du Sud sera consacré à l'irrigation, dont 280 milliards de dinars pour la réalisation et l'équipement des forages hydriques.

Le ministre a soulevé la problématique du refus des agriculteurs d'utiliser les eaux épurées, tout appelant à l'adoption des techniques d'irrigation économiques.

S. E

Support	El Moudjahid	Date	27 Janvier 2013
Titre	28e sommet du Nepad M. Sellal expose l'expérience algérienne dans le secteur de l'agriculture		



L'expérience algérienne dans le secteur de l'agriculture, consacré comme l'un des secteurs stratégiques, a été présentée hier à Addis-Abeba par le Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, représentant du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika aux travaux du 22e sommet ordinaire de l'Union africaine (UA)

Intervenant lors du 28e sommet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont le thème a porté sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, M. Sellal a indiqué que "le secteur de l'agriculture en Algérie est consacré comme l'un des secteurs stratégiques dans une perspective de la diversification de la structure de l'économie nationale".

"Une politique multidimensionnelle est mise en œuvre depuis plus d'une décennie, dans le cadre d'un Programme national de développement rural et agricole, dont l'évaluation a abouti en 2009 à l'adoption d'une politique de renouveau agricole et rural dotée d'une enveloppe financière de 12 milliards de dollars pour la période 2010-2014", a expliqué le Premier ministre.

À cet effet, il a souligné que la production a plus que doublé entre 2000 et 2012, la plus forte progression ayant été enregistrée entre 2009 et 2012, avec un taux annuel moyen de croissance de 13,8%, ajoutant que la part de l'agriculture dans le PIB, inférieure à 10% en 2000, a dépassé 15% en 2012. En ce sens, le taux de couverture de la consommation par la production nationale s'est accru, atteignant 72% en 2012, a encore fait observer le Premier ministre, indiquant que l'accroissement de la production agricole reflète, dans une large mesure, une augmentation des rendements.

Il a également mis en exergue les avantages qu'offre la loi 10-03 (août 2010), notamment l'introduction d'importantes mesures de facilitation dans les modalités de concession des terres agricoles. Évoquant le thème de cette réunion, le Premier ministre l'a qualifié de "pertinent".

L'année 2013 marque le 10e anniversaire du lancement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique.

Relevant que la production agricole de l'Afrique a enregistré un "accroissement sans précédent»" de plus de 40% (2002-2012), M. Sellal a estimé toutefois que le défi reste "important", en raison de la croissance démographique et des exigences liées à l'amélioration des standards nutritionnels.

Il a fait observer, à ce propos, que la tendance à la hausse des cours, fortement préjudiciable aux pays africains, peut à moyen terme être un facteur favorisant la mobilisation du vaste potentiel agricole des pays du continent, à travers la poursuite de stratégies intégrées de développement agricole et rural.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Janvier 2013
Titre	La question de la politique budgétaire en Algérie		

La politique budgétaire en Algérie, un sujet qui soulève aujourd'hui, un sérieux problème de pérennité pour l'économie nationale compte tenu des mutations profondes qui marquent la vie politique, sociale et économique.

Devient nécessaire dans un souci de réalisme à accorder une attention nouvelle et une priorité nationale dans le cadre de la politique économique et financière de l'Etat à poser la question suivante : Existe-t-il une politique budgétaire ? cette question mérite aujourd'hui d'être abordée, face à la dépendance croissante du budget de l'Etat vis-à-vis des recettes des hydrocarbures dans un contexte économique difficile .

Cette situation nous inquiète, sachant que l'importance du rôle et de la place de l'économie de marché en Algérie demeure encore une vue de l'esprit ne jouant presque aucun rôle aujourd'hui dans la croissance et l'ouverture de notre économie à l'international.

En effet, l'économie nationale demeure davantage financée par l'Etat que par les mécanismes de l'économie de marché dont notamment, il y a un écart important entre l'offre et la demande, la fiscalité ordinaire et l'exportation hors hydrocarbures qui posent de sérieux problèmes et suscitent des inquiétudes en matière de perspectives budgétaires.

Nous avons besoin aujourd'hui d'une approche comment gérer notre rente pétrolière, afin de passer de l'état de pays pétrolier à celui de pays industrialisé. Lorsque l'on sait que l'Algérie était l'un des premiers pays industriels du continent africain.

Qu'est-ce que la politique budgétaire ? Sommairement elle est le résultat de la situation économique, financière et sociale d'un pays, mais aussi et surtout le gage de bonne politique économique, moteur essentiel du développement national et par laquelle on peut utiliser son poids ou son influence pour agir sur les politiques publiques, sur l'économie et en corriger les distorsions. Un outil de gouvernance stratégique pour redresser l'économie et par conséquent offrir des perspectives ouvertes à l'économie nationale.

Un système budgétaire est un sujet macro-économique qui revêt une importance capitale et si important aujourd'hui notamment, c'est un ensemble de relations socio-économique dont il y a d'un coté tous les citoyens concernés par trois domaines- clés: l'emploi, le pouvoir d'achat et le développement social. De l'autre les agents économiques concernés essentiellement par la fiscalité ordinaire : investisseurs, ménages, commerces, services, source fondamentale en matière de ressources fiscales.

Le budget d'un Etat est un paramètre par excellence de l'évolution annuelle d'un pays, doit reposer ainsi sur la planification économique stratégique et recomposé dans la nouvelle économie qui vise la viabilité budgétaire en cohérence entre la macro-économique et la micro-économique sur ses clés qui sont : l'équilibre budgétaire, les crédits d'exportation, les prix, l'épargne, l'investissement, le marché obligataire, le marché boursier qui constituent sans doute l'enjeu et le support fondamental de la politique budgétaire qui visent à organiser et à œuvrer au développement d'un modèle de croissance potentielle intégré et fondé sur trois facteurs structurant capital- travail -production.

C'est ainsi jeter les nouvelles bases de l'amélioration de la bonne gouvernance budgétaire à travers les mécanismes de l'économie de marché afin d'impulser des réseaux et des activités de l'économie et du commerce et des services.

C'est en définitive assurer au mieux le développement économique et social, selon une vision économique et commerciale fait générateur du budget de l'Etat en termes de revenus d'impôts et taxes. Faut-il rappeler au passage que l'Algérie, n'a pas encore atteint son indépendance économique en dehors des hydrocarbures et avoir réussie sa transition à l'économie de marché .Mais maintenir la même politique budgétaire actuelle, c'est compliquer encore nos réformes économiques.

Et C'est ainsi, que l'on ne peut continuer à consacrer la supériorité des ressources financières macro-économiques sur les ressources financières micro-économique dans la mesure où la tendance persiste au surinvestissement en infrastructures de base, alors que l'industrie nationale vaut tous les sacrifices de la politique budgétaire même en pleine crise financière. Ce qui explique que notre pays reste exclusivement dépendant des hydrocarbures et des marchés extérieurs, voire la structure actuelle de l'économie algérienne reste fortement dominée par les personnes physiques qui représentent 95%(commerces et services) .

De plus notre économie d'entreprise n'arrive ni à produire suffisamment, ni à être financièrement équilibrée .Constitue ainsi, un problème majeur qu'il faut évoquer et par lequel il y a une vision qui touche à l'ensemble du système économique, financier et du droit des sociétés dont il faut notamment faire des propositions en harmonie avec les impératifs et les évolutions du monde économique d'aujourd'hui.

A ce sujet, l'Etat dont le rôle d'organiser, de réguler et d'orienter la croissance potentielle et par voie de conséquence de promulguer des lois économiques et des lois des finances constituent l'instrument de l'action économique pour la vie d'une nation .Dans un objectif bien compris, le rôle du gouvernement est nécessairement de jouer un rôle central dans le bon fonctionnement des rouages de l'économie dont notamment, le climat des affaires et l'environnement dans lesquels les banques, la bourse des valeurs et les entreprises, voire le trésor public en ce qui concerne le marché obligataire doivent évoluer en tant qu'acteurs actifs sur le marché, l'ouverture de notre économie à l'international.

En somme L'ensemble visant à remettre l'équilibre économique et financier en ordre pour donner une grande place aux investisseurs locaux et étrangers(IDE), en harmonie avec l'évolution et les impératifs de la mondialisation pour une bonne politique économique et une économie non inflationniste afin de développer une conception nouvelle du rôle de l'Etat dans l'économie notamment l'ensemble des institutions de l'Etat sont aujourd'hui concernées par l'économie et par conséquent de substituer à un budget de moyens par un concept fondé sur la budgétisation de programmes par objectif et en réaliser l'équilibre financier.

Et par conséquent garantir une totale transparence, une rationalisation de la gestion et le fonctionnement des secteurs d'activité et des institutions du pays par un concept fondé sur la budgétisation de programmes par objectif et en réaliser l'équilibre financier, pour mieux appréhender un cadre de gestion financière de l'économie nationale qui vise justement l'efficacité des dépenses publiques en termes de notions de rendement , de cout et de responsabilité.

On ne gouverne pas en effet l'économie par décret et par coups de circulaires, elle se fait et se développe avec l'action, le propre de l'homme de la vision, de la forte personnalité et du terrain. Aujourd'hui un dirigeant économique ou financier de valeur est celui qui accomplit ses devoirs envers la société, exerce ses responsabilités en professionnalisme et possédant les capacités d'anticiper, d'innover, de redresser et d'améliorer.

Il nous semble judicieux d'envisager cette nécessaire évolution ,afin d'assurer la bonne gestion politique économique et sociale du pays à l'heure du bilan à 50ans et après, si l'on sait que l'enjeu reste le même, sachant que la politique budgétaire demeure dans un système accru de la rente pétrolière sans pour autant accroître la performance budgétaire ou de l'économie en général. En fait, qui pose problème d'idéologie socialiste choix du passé toujours présent, car laissant croire que l'Etat doit tout gérer, tout acheter, tout construire, tout vendre et tout contrôler, alors qu'on est dans une économie de marché.

D'où le rôle de l'Etat s'est accru d'année en année dans le financement de l'économie nationale lorsque l'on sait que le seuil d'équilibre de notre budget qui demeure tributaire par référence au prix du baril du pétrole sur les marchés mondiaux se situe à un seuil préoccupant notamment passant de 37dollars le baril à près de 105 dollars actuellement, c'est aussi en dépit des déficits budgétaires ainsi générés pour la troisième année consécutive et restent fortement financés par le fonds de régulation des recettes pétrolières (FRR), alors que la finance n'est plus ce qu'elle était autrefois avec l'évolution et les bouleversements survenus dans l'environnement international notamment avec la crise des subprimes et les dettes souveraines.

En effet, le budget de l'Etat qui demeure sous la contrainte en liaison avec l'évolution du prix du baril du pétrole sur le marché international, aussi et surtout compte tenu des faibles performances de l'économie d'entreprise, l'expansion de la monnaie, le budget demeure sans l'assise d'une monnaie forte et cela même avec notamment d'importantes réserves de changes. Notre politique budgétaire accrue de l'argent de la rente n'apparaît cependant pas comme le remède approprié et efficace. Elle constitue aujourd'hui à la fois les forces et les faiblesses.

En effet, Un regard rapide et bref nous indique que le tableau de bord de notre économie est loin d'être satisfaisante au regard des défis qu'attendent l'Algérie à savoir : les forces se situent à travers une bonne santé financière grâce aux ressources financières générées par les hydrocarbures: l'apport positif de la politique budgétaire de l'Etat qui fait apparaître aujourd'hui que l'Algérie n'est plus une économie endettée, des réalisations considérables dans tous les domaines en matière d'infrastructures et de biens d'équipements collectifs dont pas moins de 500milliards soit environ trois fois le PIB de dollars sont consacrés aux plans de relances depuis l'année 2000 sans être parvenu à bâtir une économie de croissance ,

L'accumulation des réserves de changes à près de 200 milliards qui dépassent celle de la France de dollars, pour un PIB de 190 milliards de dollars, l' accumulation en fonds de régulation des recettes (FRR)provenant de la fiscalité pétrolière près de 6000 milliards de dinars(80 milliards de dollars),le concours financier de l'Etat(assainissement financier) au profit du secteur public économique, un potentiel industriel réalisé dans les années 1970 peut contribuer plus rapidement notamment qui peut atteindre jusqu'à 15% du PIB , les différents dispositifs mis en

place (ANSEJ CNAC ANGEM) aux profits des jeunes en matière de création d'entreprises, de pré-emploi ...

On voit bien ici, que l'Etat, certes fait des efforts salutaires, mais sans pour autant permettre leur intégration réelle dans le développement de l'économie des entreprises notamment son action avec toute sa volonté de politique économique et de sa solvabilité financière est loin d'avoir aboutie en puissance et sur laquelle nos entreprises sont bien loin également d'être performantes.

En ce qui concerne les faiblesses résident à travers la structure de l'accroissement des recettes de la fiscalité pétrolière au dépend de la fiscalité ordinaire et l'augmentation des dépenses pour une croissance annuelle de 3% en moyenne.

Nos besoins de fonctionnement et d'équipements collectifs se tiennent relativement grâce aux revenus des hydrocarbures qui procurent 98% de recettes en devises fortes au pays qui à eux seuls ne règlent rien de fondamental sachant que l'importance économique d'un pays se crée et se développe dans l'entreprise qui est le fondement du développement économique, on exporte 2 milliards de dollars hors hydrocarbures contre 50 milliards de dollars en importation soit près de 60% des recettes totales d'exportations et 75% de nos besoins, alors que nos potentialités industrielles actuellement sont sous exploitées en terme de production à moins de 5% du PIB avec une utilisation des capacités installées à moins de 55% environ, la fiscalité ordinaire ne représente qu'entre 30% et 40% environ, l'inflation serait plus importante si ce n'est le soutien des prix et les exonérations fiscales, les coûts d'exploitations et de fonctionnement restant élevés un paramètre de gestion fondamental pour s'insérer dans une économie de marché, persistance de la faiblesse des flux d'investissements directs en Algérie (IDE) et des déficits budgétaires consécutifs pour la troisième année 34% en 2011-28% en 2012 et 19% du PIB en 2013, alors que la norme se situe à 3%, l'épargne privée ne dépasse pas 30% environ, près de 45% de la masse monétaire circulent en dehors des circuits bancaires, nos banques accordent des crédits sur fonds publics, la fiscalité ordinaire ne représente qu'entre 30% et 40% environ dans la structure des recettes budgétaire, l'emploi et l'inflation suscitent encore des inquiétudes et restent les handicaps majeurs avec un climat social particulièrement difficile et enfin, une démographie plus poussée vers nos villes dont le taux d'urbanisation s'établi aujourd'hui à près de 65% qu'il n'est pas possible d'éviter à moyen terme.

Ceci dit, l'économie algérienne fonctionne par la demande et non pas par l'offre. Et nous renvoie à une question simple, qui est celle: Est-ce que nous aurons toujours l'argent du pétrole pour maintenir notre politique budgétaire actuelle ?

Qu'il est souhaitable, que l'Etat évolue comme partenaire à travers les mécanismes de l'économie de marché. Qui jette un pont de compromis à mettre à contribution dans le processus pour une meilleure cohérence et efficacité entre l'Etat et le marché, afin, de cerner au mieux les contours d'une politique budgétaire d'équilibre comme étant l'instrument essentiel de la puissance publique auquel, il faudrait s'armer de la nécessité d'associer l'élite d'opinions et universitaires comme source de savoir, d'expertise, de connaissances, de résolutions de problèmes et de préparation de lois économiques et des finances pour plus de cohérence et d'efficacité entre le système institutionnel de l'Etat (le gouvernement) et le pouvoir législatif (les élus).

Créer ainsi, un milieu propice vers plus de démocratie et de contrôle pour l'accélération de notre développement économique du fait de la croissance des besoins sociaux et des tensions sociales que connaît aujourd'hui notre pays, l'impérieuse nécessité : de semer l'argent de notre pétrole dans des programmes économiques régionaux notamment: l'impératif d'un développement industriel et l'impératif d'un développement agricole en s'appuyant sur le

développement de la recherche scientifique et les connaissances techniques, pour justement développer la croissance territoriale pour l'émergence d'une nouvelle culture économique qui œuvre à développer un modèle de croissance inter-régions notamment la nécessaire régionalisation de la politique budgétaire au sens économique aux fins de cerner au mieux les préoccupations économiques, sociales, le contrôle, l'efficacité et la transparence des finances publiques ,mais sans remettre en cause fondamentalement le développement local.

A cet égard , la politique budgétaire doit reposer au moins sur quatre principes-clés de base sont posés pour bannir l'approche d'une économie administrée et s'organiser en fonction des critères économiques et financiers de marché : le premier est que le gouvernement doit laisser jouer davantage les règles et les mécanismes de l'économie de marché ,sachant que l'Etat dépense trop d'argent dans les subventions ,les exonérations et réductions d'impôts et taxes ,transferts sociaux...

Et tout ceci ne compensent pas encore les tensions de l'inflation qui est une menace sérieuse notamment, elle constitue le cancer de l'économie d'un pays . Le second: que l'Algérie doit développer une économie d'entreprise privée et à forte démocratie ,pour donner une grande place à l'investisseur, à l'homme et aux connaissances techniques, afin de faire face aux défis présents et futurs à l'heure de la démocratie (pluralisme) , de la globalisation de l'économie et de la finance. Le troisième laisser émerger des idées novatrices, des débats d'opinions et s'organiser démocratiquement compte tenu de l'importance de l'implication des élus, des élites, des organisations professionnelles et de la société en général.

Le quatrième et le dernier : la coopération économique et financière, un aspect très important de la politique budgétaire pour notre développement économique et l'attrait des investisseurs directs étrangers (IDE). La nécessité de mettre en place une nouvelle gouvernance financière en bon pouvoir économique tendant à construire un système budgétaire performant en matière de rentabilité de l'économie de l'Etat, de contrôle budgétaire, de contrôle fiscal, de gestion des statistiques et de prévisions pour lutter contre toutes les formes de gaspillages de nos ressources.

Ce ne sera plus l'Etat qui paie les pots cassés qui serait insupportable pour le budget de la nation faute d'une incapacité de développer une économie de marché.

A savoir: d'institutionnaliser une super structure en état- major celle d'une administration économique servant de scanner de l'économie nationale. Par laquelle gouverner l'économie pour donner un support organique qui peut s'avérer un instrument stratégique, tactique et d'action à l'impulsion gouvernementale où l'on peut créer l'économie et fructifie la finance devant s'appuyer et s'articuler sur des règles de saine gestion intégrant les normes internationales d'évaluation et d'ingénierie financière et des techniques budgétaires mieux anticiper et gouverner l'environnement aux plans politique ,social, économique et administratif causes de déséquilibres et de tensions sociales actuelles.

Et enfin, coordonner les décisions pour assurer un meilleur rendement économique des ressources et de rationalisation des choix budgétaires pour réaliser les objectifs de la croissance et par conséquent évaluer plus rigoureusement les secteurs d'activités selon des critères de performances. Une nouvelle politique budgétaire centrée beaucoup plus sur une économie politique notamment on passe donc d'une approche budgétaire sectorielle à celle de programmes économiques, de résultats et de responsabilités.

Car, gouverner ou administrer un secteur d'activité c'est en premier lieu élaborer des programmes économiques. visant à donner une bonne base au contrôle budgétaire d'apprécier l'évolution du budget et du contrôle des actifs de l'Etat permettant la détermination du patrimoine public en normes comptables internationales.

M'hamed Abaci

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Janvier 2013
Titre	«Pépinière des entreprises» de la wilaya d'Oran Accompagnement de plus de 200 jeunes porteurs de projets		

Mise en place par le ministère des petites et moyennes Entreprises, la «Pépinière d'entreprises» de la wilaya d'Oran a, en 2012, accompagné, 200 jeunes porteurs de projets.

Cette structure a permis aux jeunes entrepreneurs de trouver un accompagnement tout au long de la création de leurs entreprises. Dans cette optique, Il a été fait appel à des experts pour conseiller et suivre les entrepreneurs.

La pépinière d'entreprises «Incubateur d'Oran», qui a mis à la disposition de ces jeunes des locaux professionnels a pour mission, d'offrir des conseils personnalisés, accompagner et suivre les porteurs de projets, avant et après, la création de leur entreprise, examiner les plans d'affaires des futurs locataires porteurs de projets, au sein de la pépinière, étudier toutes les formes d'assistance et de suivi, élaborer un plan d'orientation pour les différents secteurs abrités par la pépinière, étudier et proposer les moyens et les instruments de promotion et d'implantation des nouvelles, mettre à disposition des entreprises hébergées le mobilier de bureau, des équipements de bureautique et d'informatique, gérer et louer des locaux pour les jeunes, entres autres.

Pour rappel la 'Pépinière d'entreprises d'Oran' a organisé à la fin du mois de décembre, une formation intitulée «PASS PRO» autrement dit passeport professionnel, en partenariat avec un cabinet de Conseil et de Formation agréé par le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, destinée aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises.

Dans le même cadre, des journées d'information et de sensibilisation sur le «Business plan » seront organisées du 4 au 7 février aux profits des porteurs de projets de création de petites et moyennes entreprises. Ces journées, qui seront animées par un expert financier, seront organisées par la «Pépinière d'entreprises d'Oran».

Le «Business plan», est un document de référence pour assurer l'efficacité et la réussite de leurs projets. Le «Business plan» est également un cadre qui permet d'accompagner les porteurs de projets pour la création d'entreprises dans le domaine des méthodes de présentation du projet et son plan de concrétisation.

Ce document fixe également les méthodes liées à l'accès au financement et aux avantages et mesures offerts par l'Etat à cet effet.

J. Boukraâ

Support	L'Expression	Date	28 Janvier 2013
Titre	Sécurité alimentaire et souveraineté nationale La bataille du sud a commencé		

L'agriculture saharienne représente 18,2% de la valeur de la production agricole nationale

La réunion de Ghardaïa intervient sur fond de guerre au Mali et au lendemain de l'attaque terroriste sur le site gazier de Tiguentourine à In Amenas.

Focus sur le Sud où se joue l'avenir alimentaire du pays. La bataille pour cette sécurité alimentaire et donc de la souveraineté s'annonce rude et dure. Cette problématique a été largement abordée, hier, lors d'une grande rencontre régionale de «concertation» sur le développement local dans la capitale du M'zab (Ghardaïa) pour discuter des programmes de développement mis en place pour les wilayas du Sud.

Des éleveurs, des notables et représentants de la société civile et des responsables de trois départements ministériels, le ministre de l'Agriculture, Rachid Benaïssa, des Ressources en eau, Hocine Necib et le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Abdelkader Ouali ont pris part aux débats. C'est à Ghardaïa que se sont rencontrés les wilayas de Biskra, El Oued, Ouargla et Laghouat.

Cette conférence-débat, marque le début d'une série de rencontres régionales à Adrar, Tamanrasset, Béchar et Tindouf. L'objectif est d'«évaluer» l'impact généré par les actions prises en faveur du Grand Sud algérien de manière à «impulser» le développement économique et social de ces régions, indique le ministère. Il s'agit aussi de l'opportunité d'impliquer les acteurs locaux, dont la société civile, dans le processus de développement économique du pays.

Les responsables du gouvernement ont de prime abord souligné que cette réunion a été programmée il y a de cela sept mois, mais que le contexte est têtue: elle intervient sur fond de guerre au Mali et au lendemain de l'attaque terroriste sur le site gazier de Tiguentourine à In Amenas. On ne peut donc s'empêcher de l'inscrire dans ce cadre.

Aussi, ce conclave consiste-t-il à rapprocher davantage le citoyen de l'administration et de signifier la présence de l'Etat au sud du pays sérieusement perturbé par des mouvements sociaux de protestation et une conjoncture sécuritaire des plus fragiles.

C'est dans ce sens d'ailleurs qu'a abondé le ministre de l'Agriculture, Rachid Benaïssa, affirmant que «cette rencontre est une occasion supplémentaire de rapprochement de tous les acteurs pour réduire les distances, favoriser la participation, l'amélioration de la mise en oeuvre des programmes de développement engagés en faveur des wilayas du Sud».

Détaillant le faisceau de mesures qui est en train de se mettre en place pour le développement local au Sud, M.Benaïssa a annoncé que l'Etat accordera un prêt de 80 millions de centimes aux agriculteurs qui se proposent de construire des silos, de même qu'une aide de 60 à 70% à ceux qui veulent construire des hangars.

Il a aussi annoncé que la mesure selon laquelle «la terre appartient à celui qui la travaille» est toujours d'actualité pour la région Sud. Ces mesures annonce le ministre, viennent en complément de l'enveloppe de 50 milliards de dinars dont bénéficient les cinq wilayas.

Le but étant de créer de la performance et une sorte de dispositif d'émulation entre les uns et les autres. L'agriculture saharienne représente 18,2% de la valeur de la production agricole nationale, qui a atteint 29,3 milliards de dollars lors de la campagne agricole 2011-2012, selon le ministère de l'Agriculture.

A elle seule la willaya d'El Oued produit 36% de la production nationale de pomme de terre. En 2012, les pouvoirs publics ont accordé une enveloppe supplémentaire de 79 milliards de DA au développement de l'agriculture dans le Sud. «Nous espérons atteindre les 30% dans les années prochaines, c'est un défi que nous lançons et que nous voulons relever» a encore annoncé le ministre.

De son côté, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a instruit les walis et les représentants locaux de consigner toutes les doléances des intervenants et de leur donner effet sur le terrain. «Une commission sera immédiatement créée et les conseils de wilaya doivent appliquer et répondre dans la mesure du possible aux doléances des citoyens» a recommandé M.Abdelkader Ouali. «La question du foncier sera totalement assainie durant cette année 2013.

S'agissant du problème de la bureaucratie, un programme d'action existe au niveau du gouvernement pour lutter de la manière la plus efficace contre ce fléau. Se taire ou l'ignorer c'est casser la relation entre le citoyen et l'Etat», a déclaré M.Ouali. Au sujet de la décentralisation, il a indiqué que son département se chargera d'envoyer des inspections régulières au niveau des wilayas.

Car, il faut dire que le problème central tient à la décentralisation, à concéder plus de pouvoir aux assemblées locales, ce que refusent à présent les autorités à Alger. Lors de débats, les agriculteurs et les éleveurs se fondent souvent dans de longs cahiers de doléances mais ponctués par des revendications que d'aucuns ont estimé de nouvelles pertinentes et raisonnables.

Ils revendiquent par exemple à ce que les sociétés pétrolières payent les dégâts qu'elles causent aux camelins obligés de s'abreuver dans des flaques d'hydrocarbures, ils demandent aux autorités qui payent des millions de dollars dans le cadre des aides internationales lors de catastrophes naturelles, d'intégrer les dattes comme produit de secours, ils proposent à ce que la Sonatrach s'investisse dans l'agriculture dans certaines régions du Sud, comme le fait la société française Total dans d'autres pays, ils demandent aussi des armes pour protéger leur cheptel et donc se défendre. Une demande, le moins que l'on puisse dire, nouvelle chez les citoyens du Sud.

Brahim TAKHEROUBT

Support	L'Expression	Date	29 Janvier 2013
Titre	De nouvelles dispositions pour les marchés publics		

Adoptées en conseil des ministres tenu en décembre dernier, les nouvelles dispositions réglementaires introduites dans le code des marchés publics viennent d'être publiées dans un décret présidentiel par dans le premier numéro du Journal officiel de l'année 2013.

Le texte en question expose les mesures applicables exclusivement aux marchés, objet des dépenses des administrations publiques, des institutions nationales autonomes, des wilayas, des communes, des établissements publics à caractère administratif, des centres de recherche et de développement.

Les mêmes dispositions concernent également les établissements publics spécifiques à caractère scientifique, technologique, culturel, professionnel, technique, industriel et commercial, chargés de la réalisation d'une opération financée, sur concours temporaire ou définitif de l'Etat.

Cependant, ces nouvelles dispositions ne concernent pas les contrats passés entre deux administrations publiques, précise également le décret. Il en est de même pour les établissements publics, autres que ceux à caractère administratif, qui sont tenus d'adapter leurs propres procédures à la réglementation des marchés publics et de les faire adopter par leurs organes habilités. Pour ces derniers, il appartient au ministre de tutelle d'établir et d'approuver un dispositif de contrôle externe de leurs marchés.

Le texte stipule par ailleurs que « les entreprises publiques à caractère économique (EPE) ne sont pas soumises au dispositif de passation des marchés prévu par ce décret, mais qui demeurent tenues d'élaborer et de faire adopter, par leurs organes sociaux, des procédures de passation de marchés, selon leurs spécificités, fondées sur les principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des candidats et de transparence». Ces mêmes entreprises, précise le décret, «demeurent soumises aux contrôles externes prévus par la loi au titre des attributions dévolues aux commissaires aux comptes, à la Cour des comptes et à l'inspection générale des finances».

Il est également mentionné que les marchés ne sont valables et définitifs qu'après leur approbation par l'autorité compétente, à savoir notamment le ministre pour les marchés de l'Etat, le responsable de l'institution nationale autonome, et le wali pour ceux des wilayas.

Concernant les soumissionnaires étrangers, le texte indique que dans le cadre des politiques publiques de développement définies par le Gouvernement, les cahiers des charges des appels d'offres internationaux doivent prévoir l'engagement d'investir en partenariat, lorsqu'il s'agit de projets dont la liste est fixée par décision de l'autorité nationale concernée.

Tout en incluant dans le cahier des charges les garanties financières du marché, ajoute le texte, que dans le cas où le service contractant constate que l'investissement n'est pas réalisé conformément au planning et à la méthodologie contenus dans le cahier des charges, par la faute du partenaire cocontractant étranger, il doit le mettre en demeure selon les conditions définies.

Ce dernier, explique le décret, est tenu d'y remédier, dans un délai fixé dans la mise en demeure et qu'au cas contraire, des pénalités financières telles que fixées lui sont appliquées ainsi que son inscription sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics.

Par ailleurs, le service contractant se réserve le droit, s'il le juge nécessaire, de résilier le marché, aux torts exclusifs du partenaire cocontractant étranger, après accord, selon le cas, de l'autorité de l'institution nationale de souveraineté de l'Etat, de l'institution nationale autonome ou du ministre concerné.

Rappelons que cette révision de la réglementation des marchés publics est la seconde du genre en l'espace de deux années, après celle de 2010, en réponse à une revendication des dirigeants des EPE dans le but de leur permettre une meilleure flexibilité dans la passation des marchés publics.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	29 Janvier 2013
Titre	Adossé à l'économie, Algérie 2020 de Nabni suggère un agenda politique		

Des idées novatrices, beaucoup de propositions concrètes, dans une démarche qui se veut globale et cohérente. Nabni navigue entre collectif militant, think-tank, groupe de citoyens désireux de contribuer au progrès de l'Algérie et boîte à idées. Il se fixe une ligne rouge : ne pas faire de politique. Mais il ne fait que ça, comme le montre son rapport «Algérie 2020». Nabni a fait du chemin.

Le collectif «Notre Algérie Bâtie sur de Nouvelles Idées», qui se voulait indépendant et apolitique, a pris de l'épaisseur, mais il s'est, surtout, laissé lentement dériver vers de nouveaux rivages, pour investir allègrement le champ politique, bien qu'il se défende toujours de vouloir empiéter sur ce terrain. Se situant visiblement dans un courant libéral très en vogue, il développe désormais un discours qui se veut plus global, avec une vision très moderne de l'organisation de la société.

Son «rapport Nabni 2020», remis aux partis, à des personnalités politiques et à différentes institutions, déborde en effet le volet techniciste dont se prévalait initialement le collectif, pour aborder les questions politiques, intégrées dans un chapitre prudemment consacré à la gouvernance. Nabni précise que son rapport «ne couvre pas un certain nombre de questions parce qu'elles sont de nature purement politique, hors champ d'action de NABNI».

Parmi ces questions non évoquées, «la réforme de la constitution et du code électoral, le rôle du pouvoir militaire dans le champ institutionnel, l'organisation fine des institutions, etc.».

Cette précision apportée, Nabni plonge à pieds joints dans la politique, en soulignant une évidence : un projet économique et citoyen impose des préalables politiques. Il cite différents initiatives économiques directement tributaires de choix politiques, prône «une nouvelle manière de concevoir et de conduire les politiques publiques», soulignant que «celle-ci exige une refonte de la gouvernance de l'Etat et des institutions, et plus fondamentalement de leurs liens aux administrés».

Nabni fait le constat, «largement partagée, qu'en l'état actuel de nos institutions et du «système» qui les régit, toutes les propositions pour engager l'Algérie sur la voie du développement, aussi innovantes soient-elles, demeureront un vœu pieux.

Ce constat, amer, est juste», estime Nabni, qui finit par aborder frontalement la question politique majeure à laquelle est confrontée l'opposition algérienne : comment réaliser le changement ? Nabni réfute l'idée paralysante selon laquelle il faut attendre que le système s'effondre, sous prétexte qu'on ne peut rien faire contre lui, tout comme il réfute l'idée de l'homme providentiel.

Pour Nabni, il n'y a pas «une clé», mais «des milliers de clés» offertes par les lacunes du système lui-même. «Chacun à une part de la solution pour changer le système».

RENFORCER LE ROLE DU PARLEMENT SANS FAIRE DE POLITIQUE !

Il dénonce «la dérive dangereuse de nos institutions, qui sont coupées des citoyens», et critique «les règles informelles et non écrites», ainsi que «le contrôle politique ou sécuritaire sur les appareils de l'Etat (qui) sont bien plus difficiles à changer et ne relèvent pas uniquement de textes écrits ou de réformes administratives classiques».

Il déplore que «les institutions de l'Etat, à tous les niveaux, ne rendent pas compte aux citoyens». Pour y remédier, il propose quatre grands remèdes. La «redevabilité» doit soustraire responsables et agents de l'Etat de la pression «informelle», celle exercée de manière informelle par les réseaux, la hiérarchie, le clientélisme ou toute autre de pouvoir illégale.

En contrepartie de la levée de cette contrainte de l'informel, le responsable concerné doit être comptable devant le citoyen, dans le seul cadre de la loi ; pour y arriver, il faut de la transparence dans tous les domaines, aussi bien dans la gestion du budget de l'Etat que dans la répartition des aides sociales, le tout devant être soumis à des règles publiques et transparentes ; Nabni souligne également que tout ceci doit pouvoir être vérifié à tout moment par le citoyen et les contre-pouvoirs, qui doivent être renforcés.

Nabni assume également son choix pour un régime parlementaire, sans le dire ouvertement. Il veut «faire du Parlement un acteur clé de l'évaluation de l'action de l'Etat et de la responsabilisation de l'exécutif», et déplore que le parlement n'ait «aucun pouvoir réel aujourd'hui en Algérie». «Il y a absence d'équilibre des pouvoirs», estime le collectif.

NOUVEAU DISCOURS CONSENSUEL

Au plan économique, Nabni veut se situer dans une politique consensuelle, parle de solidarité et de partage, mais endosse clairement une ligne libérale largement partagée aujourd'hui dans le monde de l'entreprise et des think-tanks. Il propose également que «la politique industrielle se fasse impérativement en partenariat avec des représentants du secteur privé. Pour y parvenir, il faut bâtir une nouvelle relation entre l'Etat et le secteur privé, faite d'écoute, de transparence, d'implication dans la décision et dans l'évaluation des politiques publiques».

Il propose aussi de séparer le monde de l'entreprise du monde politique. «Une plus grande efficacité des entreprises publiques requiert de mettre en oeuvre des réformes qui permettent de réduire l'influence néfaste d'interférences politiques dans leur gestion», estime Nabni, qui demande aussi «une plus grande transparence dans les nominations aux postes de responsabilité» et l'intégration d'administrateurs privés les conseils des entreprises publiques.

Mais Nabni maintient certaines confusions, comme celle qui consiste à identifier le secteur privé aux citoyens, lorsqu'il demande que soit établie «une nouvelle relation entre l'Etat et le secteur privé (ou les citoyens)».

Il présente des décisions économiques d'essence libérale comme neutres. En ce sens, Nabni se situe dans un courant qui a le vent en poupe, celui qui considère que les questions idéologiques sont tranchées, et qu'il ne resterait que des questions techniques à régler. Une sorte de fin de l'histoire face à laquelle les luttes, la mobilisation et le combat politique relèvent d'une ère démodée, en droite ligne de ce que prônent le FMI et la Banque Mondiale, dont la grille d'analyse s'est largement imposée. Mais face à l'immobilisme destructeur du système bureaucratique algérien, le discours de Nabni est très novateur, tout comme le discours du FMI, qui paraissait en d'autres temps destructeur, ressemble aujourd'hui à une bouée de sauvetage.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	29 Janvier 2013
Titre	Nabni Des propositions pour changer la gouvernance en Algérie		

« Apolitisme ». Le reproche récurrent fait au réseau Nabni n'est plus de mise. La question, éminemment politique, de la gouvernance est au cœur du rapport intitulé « Cinquantenaire de l'indépendance : enseignements et vision pour l'Algérie de 2020 », présenté samedi à Alger. « 50 chantiers de rupture » sont proposés pour faire changer le « système »

Changer les institutions et vous aurez un autre visage de l'Algérie ! ». Zoubir Benhamouche, du comité de pilotage de Nabni souligne ainsi le caractère central de la question de la gouvernance. La situation n'est, pour l'heure, guère reluisante, avec des positions médiocres dans les classements internationaux. A commencer par la transparence.

Dans l'indice Open Budget Index 2010 évaluant la transparence budgétaire, l'Algérie se classe au dernier rang (score de 1 sur une échelle de 100). Idem concernant la transparence dans la gestion des fonds publics d'investissements où l'Algérie se situe à la dernière place dans le classement Linaburg-Maduell 2010. Or, sans transparence, pas de progrès possible dans la gouvernance publique.

Nabni propose donc d'instaurer « une transparence dans les missions de toutes les institutions administratives » grâce à la mise en place de sites internet sur lesquels seront publiés « la vision, les missions, les objectifs, les grands programmes, l'organigramme type de ces institutions ainsi que les critères de sélection, promotion et nomination au sein des institutions accompagnées d'un mini-CV des principaux cadres en poste qui servira à s'assurer de la transparence dans l'adéquation entre les responsabilités et les personnes occupant les postes » (chantier 41).

Pour l'instant, ces informations indispensables manquent cruellement sur les sites de la plupart des ministères bien souvent de médiocre qualité et au contenu rarement actualisé.

L'accès aux données publiques (open data) s'avère ainsi un véritable parcours du combattant. Pour pallier à ce manque flagrant de transparence, Nabni préconise la publication régulière sur Internet d'informations indispensables aux citoyen(ne)s telles que « les projets de lois », « les règles formelles régissant les rapports des citoyens avec les institutions dans les principaux domaines affectant la vie des citoyens », « les critères de choix de politiques publiques, avec accès aux sources de données utilisées », « les patrimoines avant et après prise de poste ou de mandat des hauts fonctionnaires, notamment ceux qui ont un pouvoir de décision sur la dépense publique ».

Des libertés citoyennes à retrouver

Selon ce principe, tous les acteurs de l'Etat devraient répondre aux besoins et aux attentes des citoyens et travailler uniquement dans l'intérêt de celui-ci.

Or, les performances de l'Algérie dans ce domaine sont des plus faibles selon l'indice «Libertés d'expression et redevabilité » de 2010 de la Banque Mondiale qui classe l'Algérie au 18ème rang sur une échelle de 1 à 100 (1 étant le rang le plus bas et 100 le plus haut).

Face à cette situation préoccupante, Nabni identifie trois mécanismes de redevabilité à instaurer rapidement : « des mécanismes incitatifs (et punitifs) à l'intérieur des institutions pour responsabiliser et rendre redevables les représentants de l'Etat et les élus », « des mécanismes internes aux individus pour induire un comportement honnête et responsable de la part des représentants de l'Etat et des élus » et, « l'intégration du citoyen et de la société civile comme nouvel acteur chargé du contrôle direct de l'action de l'Etat ».

Remettre le citoyen au cœur des préoccupations et du fonctionnement des institutions constitue, pour Nabni, une condition sine qua non à l'évolution significative de la gouvernance publique. Pour cela, les citoyens doivent avant tout retrouver les libertés nécessaires pour s'exprimer. En premier lieu celle de l'information.

Nabni recommande ainsi de « consacrer un droit d'accès à l'information publique qui ne relève pas du «Secret défense » », de « mettre fin au monopole de l'ANEP sur la publicité publique » et d'« ouvrir l'espace audiovisuel aux nouveaux projets et les médias publics à l'opposition ». Seconde liberté à recouvrer : celle de se réunir qui passe par une révision de la loi sur les associations et par une suppression de toute nécessité d'information ou d'autorisation des autorités pour les réunions publiques, notamment dans les espaces privés (chantier 44).

Autre impératif pour replacer le citoyen au centre du système, lui fournir les outils et moyens d'action pour peser sur les décisions. Nabni propose ainsi de « doter d'un statut d'association d'intérêt général, les associations indépendantes en charge de l'évaluation des politiques publiques et des services publics », telles que les associations d'utilisateurs (chantier 45).

Transformer l'Etat en catalyseur du développement

Actuellement, les indices internationaux révèlent plutôt un Etat algérien peu enclin à jouer le rôle de moteur du développement. Selon l'indice efficacité de l'Etat de la Banque Mondiale, sur une échelle de 1 à 100 (1 étant le plus faible classement et 100 le plus élevé), l'Algérie se situe à la 34^{ème} position.

Pour un véritable essor, l'Etat doit devenir un outil d'excellence, selon Nabni qui appelle donc à une refonte complète de la fonction publique. « La structure administrative doit reposer sur les éléments clés que sont une fonction publique bien formée, un système de gestion des compétences efficient et la capacité de mobiliser rapidement des ressources pointues, en particulier par le biais de recrutements en dehors de la fonction publique » préconise le rapport (chantier 48).

La décentralisation aidera aussi l'Algérie à prendre son envol en permettant non seulement de mieux comprendre les attentes des citoyens, d'avoir une plus grande réactivité et efficacité de l'action publique, mais également de responsabiliser davantage les institutions, indique le rapport.

Parmi les mesures proposées dans cette direction figurent notamment la création de régions économiques, la révision du découpage territorial administratif (division du nombre de wilayas par trois), la création d'une véritable fiscalité locale, etc. (chantier 49).

Toutes ces recommandations et propositions concrètes seront prochainement transmises aux principaux concernés à savoir les décideurs politiques : ministères, partis, institutions publiques, etc.

Autant de clés – et de pistes – pour s’attaquer au chantier de la gouvernance publique. Ce qui répond au reproche récurrent fait à Nabni d’évacuer les aspects politiques. Zoubir Benhamouche membre du comité de pilotage, souligne dans une déclaration à Maghreb Emergent que la « gouvernance est la clé.

C’est « The truc » à changer chez nous, c’est la mère de toutes les réformes. Si on ne change pas la gouvernance, pas de développement possible, et on continuera à aller dans le mur, ou vers l’iceberg plutôt ... La gouvernance est le thème central de notre rapport, et on a un certain nombre de propositions pour en changer radicalement le cadre ».

Support	L'Expression	Date	29 Janvier 2013
Titre	Les modifications du code des marchés publics Les entreprises soumises aux organes de contrôle		

Le nouveau Code des marchés publics, dont le texte vient d'être publié hier au Journal officiel, entre en vigueur. Il comprend deux modifications majeures par rapport à l'ancien. La première stipule que «Les entreprises publiques économiques ne sont pas soumises au dispositif de passation des marchés».

Le texte mentionne toutefois qu'elles sont tenues «d'élaborer et de faire adopter, par leurs organes sociaux, des procédures de passation de marchés, selon leurs spécificités, fondées sur les principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des candidats et de transparence».

Le texte précise aussi que «Les entreprises publiques économiques demeurent soumises aux contrôles externes prévus par la loi au titre des attributions dévolues aux commissaires aux comptes, à la Cour des comptes et à l'inspection générale des finances». Le texte qui énumère les entités concernées indique que «les dispositions du présent décret sont applicables exclusivement aux marchés, objet des dépenses des administrations publiques, des institutions nationales autonomes, des wilayas, des communes, des établissements publics à caractère administratif, des centres de recherche et de développement, des établissements publics spécifiques à caractère scientifique et technologique, culturel, scientifique et technique».

Le texte s'applique aux «établissements publics à caractère industriel et commercial, lorsqu'ils sont chargés de la réalisation d'une opération financée, totalement ou partiellement, sur concours temporaire ou définitif de l'État».

Le décret présidentiel ajoute que «Les contrats passés entre deux administrations publiques ne sont pas soumis à ces dispositions» et précise que «les établissements publics, autres que ceux à caractère administratif, lorsqu'ils réalisent une opération qui n'est pas financée, totalement ou partiellement, sur concours temporaire ou définitif de l'État, sont tenus d'adapter leurs propres procédures à la réglementation des marchés publics et de les faire adopter par leurs organes habilités».

Dans ce cas, ajoute le texte, «le ministre de tutelle doit établir et approuver un dispositif de contrôle externe de leurs marchés». «Les marchés passés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée sont soumis aux dispositions du présent décret. Le contrôle externe de ces marchés est assuré par la commission des marchés compétente».

La seconde modification réside en la révision de l'obligation faite aux étrangers de s'engager à investir en Algérie pour accéder à la commande publique locale. Le nouveau texte la maintient, mais pour des projets spécifiques qui seront fixés ultérieurement.

«Dans le cadre des politiques publiques de développement, les cahiers des charges des appels d'offres internationaux doivent prévoir, pour les soumissionnaires étrangers, l'engagement d'investir en partenariat, lorsqu'il s'agit de projets dont la liste est fixée par décision de l'État, de l'institution nationale autonome ou du ministre concerné, pour leurs projets et ceux des établissements qui en relèvent», précise enfin le nouveau texte.

Abdelkrim AMARNI

Support	Le Soir d'Algérie	Date	29 Janvier 2013
Titre	Redressement industriel Les propositions des experts sont déjà finalisées, selon Rahmani		

Les propositions du groupe de travail, composé d'experts et de cadres multisectoriels chargé d'une réflexion sur le redressement industriel, sont déjà finalisées. Ces propositions seront soumises à l'examen du gouvernement, en temps opportun, selon le ministre de l'Industrie, de la Pme et de la Promotion de l'investissement.

Rétif à dévoiler la teneur de ces propositions, arguant d'une dynamique de relance déjà impulsée activement sur le terrain, Chérif Rahmani a néanmoins indiqué hier qu'il s'agit de «définir une vision, d'affiner une démarche, de fixer un échéancier et d'identifier les filières ainsi que les acteurs», comme il s'agit d'œuvrer à «améliorer le climat des affaires, l'environnement de l'entreprise», relève Rahmani.

Un objectif qui implique également une mise à niveau des institutions de formation ainsi que la valorisation des ressources humaines, des capacités et des compétences, la formation de haut niveau et le perfectionnement des managers et cadres supérieurs des entreprises industrielles. Vers une autre collaboration entre l'INPED et HEC Montréal.

Dans cette optique, la collaboration liant depuis plus de quarante ans l'Institut national de la productivité et du développement industriel (INPED) et l'Ecole des Hautes études commerciales HEC-Montréal, a été «renouvelée» selon M. Rahmani. Ainsi, par le biais d'une déclaration d'intention de collaboration, signée hier par le directeur d'HEC Montréal, Michel Patry et le directeur général de l'INPED, Abdelghani Bouhnik, sous l'égide du ministre de l'Industrie, les deux institutions de formation se sont engagées dans un projet de partenariat assez ambitieux.

Dans le cadre du programme de redéploiement, de «mutation» de l'INPED qui devra bénéficier de l'accompagnement de l'établissement canadien, un transfert de savoir pédagogique et professionnel sera assuré. De même, des formations de haut niveau pour les managers, consultants en management mais également au profit des formateurs nationaux seront dispensées, avec l'ambition de développer des formation en MBA professionnel et exécutif.

La vocation de ce partenariat dont la conception a été confiée à l'ancien ministre des Industries légères et ancien responsable de l'INPED, Mohamed Arezki Isli est de contribuer à développer l'innovation, améliorer la gouvernance stratégique et la capacité d'adaptation des dirigeants d'entreprises à leur environnement concurrentiel.

Résorber le déficit de maturation des projets

Mais aussi à résorber le déficit en matière de maturation des projets industriels comme Chérif Rahmani l'avait justement mis en avant. A ce sujet, le ministre de la Pme avait relevé l'absence de formation des formateurs et a «reconnu» le déficit ou «le manque de professionnalisme» en matière d'études, ingénierie, gestion du coût et management des projets industriels. Or, il s'agit selon le ministre de l'Industrie d'œuvrer à développer «l'économie industrielle», sur une base territoriale et avec l'implication efficace des cadres et managers, dans la formulation des politiques économiques, en matière d'arbitrage et d'optimisation des processus.

Chérif Bennaceur

Support	APS	Date	29 Janvier 2013
Titre	Vers la mise en place de mécanismes pour la protection de la propriété intellectuelle en Algérie (Rahmani)		

Des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle en Algérie sont en cours d'élaboration, a annoncé mardi le ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'Investissement, M.Cherif Rahmani.

''La protection de la propriété intellectuelle est une question complexe, ceci demande un certain nombre de mécanismes que nous sommes en train de mettre en place'', a indiqué le ministre en marge de la 2ème consultation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour la région Afrique/Moyen-Orient sur le transfert de la technologie, organisée à Alger. Le ministre a souligné dans ce contexte que la non protection de la propriété intellectuelle peut créer des '' dérives importantes et inorganisées, ce qui décourage fortement la création de la connaissance et de l'innovation''.

Dans ce cas, ''les innovations vont profiter à d'autres économies qu'à l'économie nationale'', a précisé M. Rahmani. Par ailleurs, le ministre a mis en avant la nécessité pour l'Etat de rapprocher la sphère de l'innovation de la sphère économique.

''Cette rencontre est une occasion pour bénéficier des expériences des pays développés dans ce domaine, l'objectif étant de créer une infrastructure intellectuelle et scientifique de formation et de recherche qui permet d'avoir le support essentiel au développement des brevets et une économie qui puisse absorber ces brevets'', a-t-il relevé.

La deuxième consultation régionale sur le transfert de la technologie dans la région Afrique et Moyen-Orient, qui se poursuivra jusqu'à mercredi, sera sanctionnée par une série de recommandations pour optimiser le transfert technologique des pays industrialisés vers les pays en voie de développement.

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Cabinet conseil Ernst & Young Un nouveau produit pour améliorer les performances des entreprises		

Depuis une trentaine d'années, du fait du contexte économique, la relation entre client et fournisseur a fortement évolué : renforcement du besoin de personnalisation des produits et services, raccourcissement des délais de livraison, multiplication des canaux de distribution...



De plus, l'internationalisation des échanges et une concurrence exacerbée ont entraîné les entreprises à rechercher de nouvelles voies pour améliorer leurs performances, et répondre au mieux aux attentes de leurs clients. C'est ce qui ressort des débats qui ont prévalu lors d'une rencontre de formation sur le thème «SUPPLY CHAIN,

Mieux prévoir pour mieux planifier et réduire les coûts». Programmée à l'hôtel Hilton d'Alger, cette rencontre a été présidée par les experts d'Ernst & Young : Phetsamone Rasphone, directeur exécutif du bureau d'Alger, Antoine Tokplo, Manager Supply Chain, au bureau de Paris, et Ahmed Lateb, Senior Manager.

Aussi, selon ces professionnels pédagogues, «face à ces enjeux, les entreprises doivent remettre en cause leurs organisations, en décloisonnant les différents services». Une façon de proposer des produits spécifiques qui ont déjà démontré leur efficacité selon ces experts. «Nos domaines d'intervention couvrent à la fois la performance des achats, la planification et l'exécution des flux.

Plusieurs représentants d'entreprises privées et publiques algériennes ont répondu à l'invitation du cabinet. Destinée non seulement aux «Supply Chain Managers» qui pilotent l'ensemble de la chaîne, mais aussi aux financiers soucieux de contrôler la rentabilité des opérations, et aux dirigeants des entreprises algériennes privées et publiques, préférant choisir le meilleur équilibre entre offre et demande pour atteindre leurs objectifs clients.».

Selon les experts du cabinet, «les lourdeurs à l'importation, le manque de contrôle de la distribution du grossiste au détaillant sont autant de facteurs qui pèsent sur la performance des entreprises industrielles algériennes». Des entraves qui conduisent en effet «à alourdir les stocks, à mobiliser de la trésorerie et à augmenter les ristournes dans la chaîne de distribution sans forcément un retour à la hauteur des investissements», ont-ils estimé.

Afin de maintenir leur rentabilité et poursuivre leur croissance, les experts estiment que «les entreprises algériennes doivent mieux comprendre et anticiper les données clés de leur marché», et cela afin «d'optimiser leurs approvisionnements, l'utilisation de leur outil industriel et la performance de leurs canaux de distribution, de réduire, au final, le coût total de leur chaîne logistique», développe-t-on.

Aussi, d'après les experts, les notions de flux physiques et flux d'information, tout au long de la chaîne logistique, prennent alors tout leur sens, et la logistique constitue en ce sens une réponse complète et adaptée.

La logistique consiste donc de plus en plus à améliorer les flux sur une chaîne étendue, ou encore la «Supply Chain», qui va du fournisseur du fournisseur au client du client. Le logisticien doit ainsi assurer un dialogue avec tous les partenaires internes et externes de l'entreprise, «afin de coordonner les opérations relatives aux flux de matières, de composants, de produits finis et aux flux d'informations».

Elle est donc présente à tous les niveaux de l'entreprise, aussi bien au niveau opérationnel, pour la gestion des flux physiques de marchandises par exemple, au niveau tactique, pour définir les organisations et piloter ces flux à moyen terme, qu'au niveau stratégique pour définir les grandes orientations à long terme.

À noter que la «Supply Chain» est un terme qui englobe toute la chaîne allant des approvisionnements à la livraison finale, en passant par la fabrication, le stockage et la distribution.

Il y a lieu de noter qu'après 28 ans de conseils et de soutien aux opérateurs économiques et aux décideurs algériens, le cabinet britannique d'expertise et d'audit Ernst and Young a décidé de se rapprocher davantage de ses clients, en ouvrant une filiale algérienne Ernst & Young Advisory Algérie.

Sihem Oubraham

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Cherif Rahmani “Maintenir étroitement la proximité entre le champ de l’innovation et le secteur de l’économie”		

Les mécanismes de protection de la propriété intellectuelle dans notre pays sont en voie d’élaboration, annonce M. Cherif Rahmani. « C’est une question délicate qui requiert des rouages que nous sommes en train d’installer », a-t-il fait savoir en marge de la tenue de cette 2^e consultation de l’OMPI pour l’Afrique et le Moyen-Orient.

Il a précisé que le manquement aux principes devant régir scrupuleusement la protection de la propriété intellectuelle est susceptible d’engendrer des dérapages sérieux et désordonnés. Cet état de fait décourage sensiblement la production de la connaissance et les efforts d’innovation. Dans ce cas de figure, il est certain que ces innovations bénéficieront à d’autres économies en lieu et place de notre économie, a-t-il mis en garde.

Il est nécessaire, rappelle le ministre, qu’une proximité étroite soit maintenue par les pouvoirs publics entre les artisans de l’innovation et les animateurs de la sphère économique. Déclinant son sentiment quant à l’utilité de cette rencontre, M. Cherif Rahmani a déclaré que c’est une opportunité qui permet de tirer profit du capital expérience des pays avancés.

L’objectif est de baliser les fondements d’une infrastructure scientifique, de recherche et de formation qui s’assure d’une plateforme essentielle au développement des brevets et d’une économie capable d’optimiser ces brevets.

M. B

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Réalisation prochaine d'un bureau de transfert technologique au Cyberparc de Sidi Abdallah		

Un projet de réalisation d'un bureau de transfert technologique sera lancé courant 2013 au Cyberparc de Sidi Abdallah (Alger), avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a affirmé hier à Alger un représentant de cette institution internationale.

Ce projet, dont la réalisation s'étalera sur une durée de 26 mois pour un investissement de 460.000 de dollars, sera financé par les bailleurs de fonds comme la Banque africaine de développement (BAD) et éventuellement la Banque islamique de développement (BID) ainsi que la Banque mondiale (BM), a indiqué à l'APS, Ali Jazairy, chef de l'unité de l'innovation et du transfert technologique à l'OMPI.

Un accord-cadre, qui constitue la première étape de cette opération, sera prochainement signé par l'Algérie et l'Organisation basée à Genève. Il sera supervisé par le ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement ainsi que l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI), a précisé M. Jazairy.

M. Jazairy a, par ailleurs, souligné que cette initiative « sera au profit des jeunes Algériens innovants notamment ceux de l'incubateur de Sidi Abdallah. C'est là tout l'intérêt du transfert technologique.»

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Le Conseil national de la concurrence installé hier Un instrument de régulation du commerce		

Le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, a procédé hier, au niveau du ministère du Travail à Alger, à l'installation officielle des membres de la nouvelle équipe du Conseil national de la concurrence présidée désormais par M. Zitouni Amara



Le conseil, dans sa nouvelle composante, comprend douze (12) membres, dont six permanents, choisis parmi les experts dans les domaines juridique et économique, ayant des compétences en matière de concurrence, de distribution, de consommation et de propriété intellectuelle.

Outre quatre (4) professionnels non permanents ayant une expérience dans les secteurs de la production, de la distribution, de l'artisanat, des services et des professions libérales, et deux membres non permanents représentant des associations de protection des consommateurs. Ceci nonobstant un secrétaire général, un rapporteur général et cinq rapporteurs.

Il faut savoir que la cérémonie d'installation de cette institution intervient suite à un ensemble de mesures prises par le département concerné, notamment un avis d'appel à candidature lancé en septembre 2011 pour recueillir des postulants aux postes de membres du conseil, la mise à niveau des candidats, ainsi que trois textes d'application de l'ordonnance de 2003 relative au CNC ont été déjà finalisés et publiés au Journal officiel.

«Impliquer tous les partenaires»

«Toutes les formes d'actions et d'investissements se rapportant à des actions de recherches et d'innovation, technique et technologique sont fondamentales pour un pays comme l'Algérie», a déclaré le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada.

Lors de son intervention à la cérémonie d'installation du Conseil national de la concurrence, il a tenu à souligner que «l'implication totale des espaces intermédiaires et autorité de régulation sectorielles, du mouvement associatif de protection du consommateur doivent être les relais objectifs du Conseil national de la concurrence, pour propager les notions de concurrence, les vulgariser et mettre en valeur les avantages de la libre concurrence tant pour les entreprises que pour les consommateurs».

Tout en soulignant que «malgré le contexte économique et politique difficile, cela n'a pas empêché le CNC d'activer de façon dynamique et rendre des décisions majeures dans des affaires importantes qui ont été autant d'indicateurs et messages pour les acteurs économiques afin de rendre les règles de concurrence une réalité tangible et palpable».

S'adressant aux nouveaux membres du CNC, le ministre a relevé que «votre installation revêt une importance capitale et vient à point nommé, car elle est appelée à assurer un rôle essentiel dans beaucoup de domaines stratégiques, en complément à l'action engagée déjà par les autres entités de l'État en matière d'encadrement du marché».

Ceci, selon lui, «est d'autant plus important que l'institution n'a pas activé depuis plusieurs années et qu'elle doit récupérer, de ce fait, la place légitime qui est la sienne au niveau de l'édifice institutionnel national composé de l'ensemble des autres entités à caractère administratif et quasi juridictionnel en charge de la mission régaliennne de garantie de l'ordre public économique».

Et de poursuivre que «l'installation aujourd'hui de cette nouvelle équipe est l'aboutissement d'un long processus caractérisé par la prise de mesures multiformes par notre département dans tous les domaines depuis plus de deux ans ; tant au niveau interne qu'en direction des autorités supérieures».

Mettant l'accent sur les disponibilités de cette institution, il a souligné que «celle-ci ne dispose pas seulement d'outils de répression des pratiques illégales des entreprises en matière de concurrence, mais elle détient également un certain nombre de rouages lui permettant un contrôle a priori des pratiques des agents économiques, notamment la délivrance de l'attestation aux entreprises, appelée attestation négative».

En outre, selon lui, «cette institution dispose de prérogatives conservatoires traduites par les injonctions qu'elle peut formuler à l'égard des acteurs économiques qui commenceraient à commettre des pratiques anticoncurrentielles».

Makhlouf Ait Ziane

Support	APS	Date	30 Janvier 2013
Titre	Les jeunes exigent des emplois stables en adéquation avec leur formation (CNES)		

L'évolution du niveau de vie en Algérie a favorisé l'émergence de nouvelles exigences des jeunes en matière d'emplois stables correspondant à leur niveau de formation, a indiqué mardi à Alger une responsable du Conseil national économique et social (CNES)

"**N**ous assistons, ces dernières années, à une évolution du niveau de vie avec l'émergence de nouvelles exigences des jeunes en termes d'emplois stables, en adéquation avec leur niveau de formation, d'emplois mieux rémunérés et bénéficiant de la protection sociale", a précisé Aïcha Edjekouane, chef de division au CNES, lors d'un workshop sur le rôle de la société civile dans la promotion de l'emploi et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes.

Parallèlement, a-t-elle ajouté, "nous assistons à une certaine frilosité voire un rejet pour l'acquisition d'un nombre de métiers qui pourtant sont déficitaires notamment dans les domaines du BTPH, de l'agriculture et de l'artisanat". Elle a relevé que la nature des emplois créés montre une "tertiarisation" de l'économie, notant que le secteur des services "absorbent 58% de la population occupée".

"C'est une tertiarisation qui se fait au détriment du secteur productif à savoir l'industrie et l'agriculture", a-t-elle déploré, considérant, par ailleurs, que le taux de chômage globale, en 2011, fixé à 10% était "acceptable" mais "élevé" pour la tranche d'âge des jeunes entre 16 et 24 ans (22%) ainsi que pour les universitaires (16,1%).

Ce workshop de deux jours, organisé par l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), a pour objectif de monter une plate-forme commune de réflexion sur l'emploi des jeunes qui doit déboucher sur des recommandations appuyées en direction des institutions internationales, des gouvernements et de la société civile.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part les représentants des conseils économiques et sociaux de plusieurs pays, a pour objectif notamment d'encourager le dialogue entre les partenaires économiques et sociaux dans le monde. L'AICESIS, une association internationale de droit néerlandais, créée en 1999, compte 70 membres issus de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe et d'Amérique Latine.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	29 Janvier 2013
Titre	Belaroui Hanafi, (Belux), un entrepreneur qui veut "innover" et "laisser une empreinte"		



Eclairer, c'est bien. Le faire avec une grande qualité esthétique et à moindre cout c'est encore mieux. C'est ce que pense Belaraoui Hanafi qui est « né » à Belux, l'entreprise lancée par son paternel en 1975 qu'il dirige aujourd'hui. Portrait d'un entrepreneur pour qui la réussite ne se résume pas à gagner de l'argent mais à laisser une « empreinte » dans son domaine d'activité.

Après 37 ans d'existence, Belux, première entreprise privée après l'indépendance, est une entreprise d'envergure nationale. Aujourd'hui, ses produits sont dans toutes les régions du pays. En plus de l'éclairage utilisé dans le tramway d'Alger, elle a fourni plusieurs grandes villes du pays.

Pour accéder à un stade supérieur, Hanafi ne croit pas trop à la générosité du marché. « Il faut toujours innover et être plus performant » Un rapprochement du ministère de la Formation professionnelle, des formations complémentaires et une mise à niveau permanente, sont pour lui indispensables. « En 2002, on a signé une convention avec le Ministère pour inclure une formation dans les métiers de l'éclairage.

Pour être compétitif, nous formons en permanence notre personnel. Le facteur humain est très important. » Les concurrents ? Même s'ils sont généralement des importateurs, des quêteurs d'opportunités, ils ne sont pas vus d'un mauvais œil. « Le soleil se lève pour tout le monde. Ce qui nous intéresse, c'est d'être à la hauteur des idées que nous nous faisons de l'investissement.

Nous avons organisé le Salon national de l'Eclairages, les Journées de la Lumières en 2001, mais nous ne sommes jamais partis en donneurs de leçon. Notre objectif est de sensibiliser. Nous investissons à long terme. »

« Mon destin est intimement lié à Belux »

Belux, entreprise de fabrication et de distribution d'éclairages publics et de mobiliers urbains, est créé en 1975 par son père. Hanafi y est attaché dès son bas âge. La raison est simple : il y est né.

« Mon destin est intimement lié à Belux. » Hanafi Belaroui, la trentaine bien entamée, l'air intello, le goût pour la prise de risques et l'aventure entrepreneuriale sortant de chacun de ses propos. C'est un businessman tout fait, de ces jeunes qui croient à leur vocation. « Je suis tombé dans l'entreprise depuis l'âge de 16 ans. »

Tout jeune, il fait plusieurs stages en Europe, notamment en Italie. Il s'inscrit ensuite à l'École du Commerce de Paris et en sort avec un diplôme. En 2002, il rentre en Algérie. Tout de suite dans le bain grâce à ses capacités d'adaptation, ses visions et ses compétences managérielles, il s'impose en 2008 comme PDG. Mais, entre temps, Belux, avec 250 employés, a grandi.

Il est devenu leader dans le marché national. Maintenir le cap et avancer n'est pas chose facile. Hanafi est cependant déjà ailleurs. « Je voulais changer les habitudes. Le grand défi n'était pas la gestion de l'entreprise, mais de faire adhérer les prescripteurs à la mise en place de nouvelles formes d'éclairage.

Auparavant, on éclairait d'une façon fonctionnelle. Or, il fallait non pas seulement éclairer, mais le faire bien, à moindre coût, tout en prenant en considération l'aspect esthétique. » Aujourd'hui, les produits de Belux sont prisés dans le marché. « En témoignent les gratifications des citoyens dans plusieurs des wilayas où ses produits ont atterri, » nous apprend-t-il.

« Tout système est perfectible »

Jeune entrepreneur, Hanafi est membre du FCE. Parce que dans cette organisation patronale, on n'est pas jeunes, moins jeunes ou autre, on est entrepreneur. Le patron de Belux qui est membre de l'exécutif du FCE le souligne : « Un Forum, c'est un carrefour dans lequel on s'enrichit mutuellement.

Le chevauchement des expériences est vital pour les entrepreneurs. Être parmi des patrons, ça me motive énormément. De plus, ça nous permet d'exprimer nos préoccupations » Hanafi croit au syndicalisme patronal. Mais à sa manière. L'environnement des affaires n'est pas au mieux, mais il ne cède pas devant la tentation pessimiste, même pas alarmiste.

« Tout système est perfectible. Il y a des choses qui vont mal certes, mais il y a aussi de belles choses. Le devoir de tout un chacun est de faire toujours mieux. » Sereinement. Il y croit dur comme fer. « Nous sommes des investisseurs.

Nous croyons en ce que nous faisons, parce que nous sommes la vraie richesse de ce pays. La réussite, ce n'est pas de toujours gagner de l'argent, mais de laisser son empreinte dans son domaine d'activité. Innover, c'est d'ailleurs le crédo de Belux. » « Pour toujours », affirme Hanafi.

Partager

Support	Liberté	Date	27 Janvier 2013
Titre	Lancement de deux sites e-commerce		

A la demande du distributeur algérien, Algérie Cyber Market, l'entreprise française, Octave.biz, vient de lancer deux sites internet de vente électronique. Le premier, www.nechrifenet.com, est généraliste et offre de nombreux produits de qualité (produits électroménagers, High Tech, de bien-être, jouets ,etc.). Le second, www.kitabi.dz , est spécialisé dans la vente des livres.

Pour mener à bien l'opération commerciale, Octave.biz, comme précisé dans son dernier communiqué, a préétabli des « étapes » pour acheter et recevoir les produits en quelques jours. Allant du choix des produits et la confirmation du panier jusqu'au choix du lieu de livraison et la sélection du mode de paiement.

Cette vitrine commerciale englobe le travail de toute une équipe d'entreprises algériennes, comme mentionné dans le communiqué. Tout d'abord, d'un commerçant, représenté par la société Algérie Cyber Market créée par Djamel BENDJABER. Suivi de la plateforme logistique, qui s'occupe du stockage, la préparation de commandes par la société MBCC VSI qui dispose d'entrepôts dans la wilaya d'Alger et qui a mis en place une flotte de véhicules en propre pour desservir tout le territoire algérien. Enfin, les points relais couvrant une grande partie du territoire algérien grâce à des accords avec plus de 50 magasins physiques à travers tout le pays, selon le même communiqué.

En septembre dernier, dans un entretien accordé à Liberté au salon MED-IT, Michel Perrinet, président d'Octave.biz avait assuré que ces sites allaient être conçus «à la demande d'un distributeur algérien qui est aujourd'hui client chez nous, avec qui nous préparons quatre sites web et le temps qu'il finalise tout ce qui est problématique logistique, car c'est le principal sujet du e-commerce ».

Imène Amokrane

Support	L'Expression	Date	30 Janvier 2013
Titre	Transfert des technologies Les TIC au cœur du développement		

Le développement des relations entre les universités de recherche et l'entreprise, doit être au cœur du partage de la connaissance

Chérif Rahmani, ministre de l'Industrie de la PME et de la Promotion de l'investissement, a indiqué, hier, que l'Algérie est disposée à œuvrer de toutes ses forces pour le développement du partenariat avec les pays développés qui veulent un transfert de technologie en Algérie.

«l'Algérie, les pays arabes et africains souffrent d'un déficit énorme en matière de développement et le transfert des technologies pour leur sursaut économique et social», a souligné, hier, Chérif Rahmani, lors du séminaire portant sur le transfert des technologies qui a ouvert ses portes hier, à l'hôtel El Aurassi à Alger.

Mettant en valeur l'importance de la propriété intellectuelle qu'il faut protéger absolument, le ministre a ajouté que l'Algérie est sur un projet important qui vise à développer un réseau de partenariat qui va dans le sens de la formation et de la promotion des inventions qui répondent aux besoins du développement national.

L'Algérie enregistre une moyenne de 5000 brevets d'inventions au niveau de l'Inapi (Institut national algérien de propriété industrielle), dont un taux qui varie entre 60 et 70% qui appartiennent aux inventeurs étrangers.

Ali El Djazaïri, un Algérien de 44 ans, président du département des inventions et du transfert des technologies de l'Organisation mondiale de la propriété industrielle (Ompi), a indiqué que le transfert des technologies est soumis à neuf conditions, à commencer par l'engagement politique des pouvoirs publics, la mise en place des mécanismes juridiques efficaces, la stratégie de l'innovation, la recherche des capitaux, la recherche adaptée, les infrastructures innovantes, la formation des ressources humaines ainsi que la relation et la collaboration entre les centres de recherche, les universités et les entreprises qui veulent investir dans ce sens.

A ce sujet, Ali El Djazaïri, n'a pas manqué de relever la dynamique de la recherche scientifique, le transfert des technologies, afin de garantir un meilleur développement économique et social pour l'avenir du pays.

Le président du département des inventions à l'Ompi a suggéré de dépasser la formule de ce que l'on appelle «propriété intellectuelle vers le partenariat intellectuel, afin de mettre en valeur, l'ensemble des inventions», dit-il.

Lydia Mesbahi, responsable de l'entreprise Géni-médicale, à Tizi Ouzou, fabricant des incinérateurs destinés aux hôpitaux, a relevé une batterie d'obstacles qui empêchent l'évolution des inventions en Algérie.

«Nous passons notre temps à courir quotidiennement derrière les recouvrements, les futilités administratives et fiscales au lieu de libérer les initiatives et faciliter les choses aux opérateurs qui vont dans le sens du développement national», regrette-t-elle.

Par ailleurs, l'encouragement de la recherche et les innovations dans les entreprises y vont des responsabilités des opérateurs qui doivent prendre l'initiative, d'une part, et d'autre part, de la mise en valeur des inventions par l'Etat, qui doit, de son côté, éviter aux inventeurs «le ravin de la mort». Ce qui explique le fossé qui existe entre les projets d'inventions et le défaut de la prise en charge, ainsi que le suivi des brevets des inventions par les organismes et les entreprises concernés, a-t-on expliqué.

Les experts nationaux et internationaux, ont conseillé aux chercheurs dans tous les organismes employeurs, de déposer leurs brevets d'inventions, même s'ils sont employés dans les secteurs privé ou public, afin de s'assurer de la sécurité de leurs inventions dans le cas d'un résultat encourageant.

Amar CHEKAR

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	30 Janvier 2013
Titre	Internet 2012 en chiffres Le Maghreb, une goutte dans un océan		

Les chiffres livrés par le site Royal Pingdom montrent que les pays du Maghreb, et l'Algérie en particulier, sont loin de la société de l'information. Pour cette première partie, nous focaliserons sur les flux du courrier électronique (email), le classement des sites web par pays d'hébergement, les parts de marché des serveurs Web et les noms de domaines

A fin 2012, le nombre d'utilisateurs de messageries est estimé à 2,2 milliards. Quelque 144 milliards d'emails ont été échangés quotidiennement dans le monde au courant de l'année dernière. D'ici 2016, les prévisions font état de 196 milliards d'emails échangés par jour. Seul un tiers des emails échangés avait un lien avec le travail. "61% des messages n'étaient pas essentiels". 11% des emails étaient personnels (sans aucun lien professionnel).

Au sein des entreprises (Webmail interne), en moyenne, 63% de la messagerie entre dans le cadre de la communication d'employé à employé. Le marché de l'Email est principalement contrôlé par Google, Microsoft et Yahoo!. Le nombre d'utilisateurs actifs de Gmail dans le monde est de 425 millions, ce qui fait de Google le leader mondial de la messagerie.

Dans le segment "client de messagerie", le marché du Corporate Webmail Clients est de 629 millions, et affiche le taux de croissance le plus rapide (13%) au cours des quatre prochaines années à plus de 1 milliard d'ici la fin de 2016. Pas moins de 4,3 milliards d'email client ont été échangés en 2012.

Sur l'ensemble des emails échangés en 2012, près de 70% sont considérés comme spam (courriel non sollicité). En moyenne annuelle, 50,76% des spams concernent les produits pharmaceutiques, contre 7% pour des sites de rencontres, 3% contenant des liens vers des malwares, et moins de 2% dirigent vers des sites d'Adultes. Par source, 40% des spams proviennent d'Asie, près de 25% d'Europe, 19% d'Amérique du Nord, 10% d'Amérique du Sud, et 5% d'Afrique.

Les Etats-Unis représentent à eux seuls 14,7% de production de spams, suivis de l'Inde (6,9%), Corée du Sud (4,6%), Russie (4,1%), Chine (3,8%). L'Arabie Saoudite, qui figure dans le "Top 12", détient 2,3% des parts mondiales de spams, à égalité avec la Roumanie, et suivie par le Pakistan (2,2%) et l'Iran (1,8%). Le Maghreb est classé dans la zone verte (moins de 1%) de la production de spams. A égalité, l'Algérie et le Maroc affichent une part de 0,6%, alors que la Tunisie détient 0,8%.

Plus d'un demi milliard de sites Web

A fin décembre 2012, on a dénombré 634 millions de sites Web dans le monde, soit 51 millions de plus qu'en 2011. Sur le million de sites les plus visités au monde (selon Alexa), plus de 43% (431.214) sont hébergés aux Etats-Unis.

Loin derrière, l'Allemagne occupe la seconde place avec 82.152 de sites, suivie de la Chine (49.730), du Royaume-Uni (37.829), et en 5e position la France avec 35.777 de sites hébergés. Nous trouvons également, dans le "Top 20" des pays qui hébergent le million de sites les plus visités au monde, la Pologne (9.989), la Turquie (7.721), l'Inde (6.255), Hong Kong (5.730), et la Corée du Sud (5.659).

Dans le "Top 100", l'Iran arrive en 32e position (2.704 sites), 39e l'Afrique du Sud (1.852), 40e Israël (1.729), 44e Pakistan (1.421), 63e l'Arabie Saoudite (322), 67e les Emirats Arabes Unis (279), L'Egypte en 69e position (276 sites), le Maroc 82e avec 97 sites, 86e le Koweït (92 sites Web), le Qatar 92e (54 sites), 93e la Jordanie avec 52 sites Web, et à égalité le Nigeria et la Syrie à la 98e place avec 49 sites Web.

L'Algérie, la Tunisie et la Libye sont absents des 100 premiers pays. L'Afrique, où le taux de pénétration de l'Internet de 13,5% sur une population de plus d'un milliard d'individu, 34 pays hébergent un ou plusieurs des 2.670 sites (0,27%) figurant parmi le million de plateformes Web les plus visitées au monde.

"Onec.dz" premier site algérien

Sur une centaine des plus importants sites Web hébergés en Afrique, 58 le sont en Afrique du Sud, contre 22 en Egypte, 7 aux Seychelles, 5 au Maroc, 4 au Nigeria, et un seul en Algérie, au Soudan, au Kenya, et en Libye.

L'Afrique du Sud et l'Egypte représentent 80 des 100 plus importants sites Web. Mais en terme de classement, les deux premiers sites sont Egyptiens : "Masrawy" et Al Ahram. Les deux suivants sont hébergés en Afrique du Sud : "News 24" et Bid or Buy.

Le 5e du haut du tableau est également hébergé en Egypte : "Yalla Kora". Parmi les 5 sites hébergés au Maroc, figurant dans le "Top 100" africain, figure un site (24e) de streaming vidéo "Watch Fomny", le site (25e) de l'opérateur mobile Inwi, et celui (36e) de Maroc Télécom. Le site d'information Menara arrive à la 83e place, puis celui de l'opérateur Meditel à la 85e place. L'unique site algérien parmi le "Top 100" est celui de l'Office national des examens et concours – ONEC.

Classé à la 88e place africaine et 69.323 au classement mondial d'Alexa (rapport entre le nombre de visites quotidiennes et le nombre de pages consultées), la plateforme est très populaire en Algérie notamment en période d'examens de 4e années moyenne et de baccalauréat (inscriptions, résultats, archives de sujets des précédentes sessions...).

Les serveurs Apache majoritaires mais en déclin

A fin 2012, la part de marché des serveurs Apache enregistrait un déclin de 6,7%, mais reste majoritaire à 55,70% (352.951.511 de sites hébergés). De son côté, NGINX continue sa formidable lancée avec un accroissement de plus de 36%, soit une part de marché totale de 14% (76.460.756 sites).

Les serveurs IIS de Microsoft affichent 20% de part de marché (111.570.010 de sites hébergés), soit une hausse 32,4% en une année.

Quant aux serveurs de Google, ils enregistrent une évolution modeste de l'ordre de 15,9%, avec une part de marché de 4% (21.870.614 de sites). Toujours en 2012, on compte 246 millions de noms de domaines de premier niveau, soit un accroissement de 12% (26,4 millions nouveaux noms de domaines) par rapport à 2011.

Le nom de domaine ".com" arrive largement en tête avec 105 millions de noms, suivi de ".net" avec près de 15 millions de noms. Le ".org" compte 9.704.475 inscriptions, contre 6.674.877 pour le ".info" et 2.170.934 pour le ".biz". Parmi les noms de domaines de pays en fortes progressions, figurent le ".de" (Allemagne), ".ru" (Russie), et le ".cn" (Chine).

Le ".com" représente 75% des noms de domaines enregistrés aux USA, 83% en Chine, 63% en Allemagne, 76% au Royaume-Uni, et 71% en France. Au Maghreb, le ".com" est également majoritaire parmi les autres noms de domaines (.net, .org, .info, et .biz).

Il représente 77% du marché des 4.445 noms de domaines enregistrés en Algérie. Au Maroc, ".com" approche les 78% des 18.865 noms de domaines. Et en Tunisie, le ".com" représente près de 86% des 5.863 noms de domaines.

Support	El Moudjahid	Date	27 Janvier 2013
Titre	Grande zone arabe de libre-échange (Gzale) La nouvelle “liste négative” de l’Algérie applicable dès le 1er février		

La liste négative des marchandises exclues par l’Algérie de la franchise au droit de douanes à l’importation des produits originaires de la Grande zone arabe de libre-échange (Gzale) sera mise en œuvre à compter du 1er février prochain, indique le ministère du Commerce

Le ministère a mis à la disposition des opérateurs économiques, dans un avis publié sur son site web, la liste des 1.260 produits exclus de la franchise du droit de douanes, qui remplace la liste élaborée en 2010.

Il s’agit de produits issus des filières encore protégées par l’Algérie pour une durée déterminée comme les produits de l’industrie agroalimentaire, agricole, les textiles, le papier ou l’électroménager. En plus, la convention de la Gzale accorde le régime tarifaire préférentiel aux seuls produits originaires de la zone.

Or, l’authenticité du certificat d’origine n’est pas toujours facile à vérifier, ce qui a ouvert la porte aux pratiques frauduleuses. Introduite auprès du Comité d’exécution et du suivi du Conseil économique et social (CES) de la Ligue arabe, il y a trois ans, cette liste a été établie conformément aux dispositions de l’article 15 de l’accord d’adhésion de l’Algérie à la Gzale.

Elle ne signifie tout de même pas une interdiction d’importation des produits concernés, mais seulement leur exclusion de l’exonération des droits de douanes. Les importations globales de l’Algérie des pays arabes ne dépassent pas les 5% de l’ensemble de ses importations, alors que les exportations atteignent à peine les 3%, selon l’Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX).

L’Algérie a adhéré en janvier 2009 à la Gzale, instituée en vertu de la convention du Caire du 19 février 1997 pour relancer l’intégration économique arabe, et entrée en application un an après. La zone compte actuellement tous les pays arabes à l’exception de la Mauritanie, de Djibouti, la Somalie et les Iles Comores.

Les échanges commerciaux intra-arabes ne dépassent cependant pas les 10% en moyenne du volume total de leur commerce extérieur.

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Janvier 2013
Titre	Coopération algéro – espagnole Des formations sur les TIC au profit des artisans		

Dans le but de la mise en valeur et la communication de la qualité du produit artisanal pour faciliter sa commercialisation, la Chambre de l'Artisanat et des Métiers d'Oran (CAM) organise, au profit des artisans et des associations activant dans l'artisanat, un programme de formation et de compétence dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Ces formations entrent dans le cadre d'un accord global de coopération algéro-espagnole ayant pour finalité la mise à niveau des moyens humains et matériels de la CAM d'Oran, retenue comme institution pilote.

Le programme est scindé en deux sessions d'une durée de 4 jours chacune dont l'une a eu lieu du 20 au 24 janvier et l'autre prévue du 24 au 28 février 2013. Cette formation entre dans le cadre du programme RIDART (Renforcement institutionnel des structures d'appui au secteur artisanal pour sa promotion), en collaboration avec la 'Fundación Española para la Innovación de la Artesanía' (Fundesarte).

Au menu, la formation en TIC (nouvelles technologies en information et en communication, la gestion commerciale et administrative avec Excel, la conception et la publication assistée par ordinateur, l'usage des outils du Web par les artisans et l'administration de la CAM. Ces sessions qui seront dispensées par des experts espagnols, permettront la maîtrise des techniques.

La «Fundación Española para la Innovación de la Artesanía» (Fundesarte) est l'organisme public de l'État chargé de la promotion de l'Artisanat espagnol à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières.

Il s'agit d'une entité à but non lucratif, placée sous la tutelle du ministère de l'Industrie, de l'Énergie et du Tourisme, dont le principal but est l'amélioration de la compétitivité des entreprises artisanales. Cette institution a travaillé, depuis ses débuts, dans les années 80, pour la promotion du secteur de l'Artisanat.

Notons que ces cours auront lieu dans des ateliers, sous forme de coaching individuel et permettront l'ajustement de beaucoup de résultats découlant de la mise à jour des institutions d'appui au secteur artisanal et d'autre part aideront les organisations et les artisans à leurs améliorations, l'amélioration de l'institution par des modes et des réflexes nouveaux d'administration ainsi que la bonne gestion par les artisans.

J. Boukraâ

Support	El Watan	Date	29 Janvier 2013
Titre	Formation managériale Accord de partenariat entre l'Inped et HEC Montréal		

La coopération de l'Institut national de la productivité et du développement industriel (Inped) avec HEC Montréal date des années 1970

L'Institut national de la productivité et du développement industriel (Inped) a signé, hier au siège du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement à Alger, une déclaration d'intention de collaboration avec HEC Montréal, représenté par son directeur général, Michel Patry.

Le contrat porte sur le lancement d'un projet d'accompagnement au profit de l'Inped, et ce, dans le cadre de «la mise en œuvre des politiques de redressement industriel à travers le développement et la promotion de la compétitivité des entreprises industrielles et des PME visant l'amélioration de leur positionnement sur les marchés», a indiqué le ministre Cherif Rahmani.

Un programme de formation de top management est ainsi initié par le ministère en charge du secteur au profit des dirigeants et des cadres supérieurs des entreprises industrielles. Le programme de coopération entre les deux instituts sera dirigé par Mohamed Arezki Isli, fondateur et premier directeur général de l'Inped, est-il encore précisé.

A ce propos, M. Isli ne manquera pas de rappeler que la coopération avec HEC Montréal date des années 1970. Elle s'est interrompue à une certaine période, mais la conclusion de cet accord va apporter une nouvelle dynamique dans les relations entre les deux instituts et contribuera énormément à la mise en œuvre du plan de redressement, déjà en cours, de l'Inped.

Selon lui, l'accord conclu avec l'école montréalaise permettra «d'apporter des solutions aux grands problèmes relatifs à la relance industrielle, en ce sens que la formation managériale constitue aujourd'hui l'un des piliers essentiels sur lequel le plan de relance s'appuie».

Pour M. Rahmani, la reprise du partenariat entre l'Inped et HEC Montréal «assurera le transfert de savoir vers nos institutions et permettra d'accompagner l'Inped dans son travail, d'autant qu'il compte lancer deux MBA, professionnel et exécutif».

Lyes Mechti

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Schlumberger et Gas Natural Fenosa soutiennent l'Algérie		

Dans un message de compassion et de reconnaissance adressé à M. Youcef Yousfi, ministre de l'Energie et des Mines, le Président de la Société multinationale de services pétroliers Schlumberger Europe et Afrique, M. Sherif Foda a présenté ses «sincères condoléances», suite aux récents événements survenus à In Amenas qui nous «ont affectés et nous interpellent aujourd'hui devant de telles situations».

«En mon nom et celui de tout le groupe Schlumberger, nous vous présentons nos sincères condoléances ainsi qu'à toutes les familles touchées par cette tragédie», a écrit M. Sherif Foda, tout en «saluant et remerciant la partie algérienne pour avoir permis de sauver de nombreuses vie humaines et notamment celles des quarante otages de Schlumberger».

Le président a renouvelé, à cette occasion, «l'engagement de Schlumberger de continuer de fournir tout le support que requérant Sonatrach et ses partenaires», en confirmant toute «disponibilité pour assurer une présence active et participer efficacement à la relève des défis imposés».

Pour sa part, le Président du groupe énergétique espagnol, «Gaz Natural Fenosa» M. Salvador Gabarro a exprimé, dans un message similaire à M. Yousfi, sa «totale solidarité», en l'assurant de sa «disponibilité à relever tous les défis».

Dans ce contexte, il a tenu à présenter au ministre en son nom et celui du collectif de gas Natural Fenosa «toutes nos condoléances et d'exprimer notre totale solidarité, à vous-même et aux familles des victimes de cet horrible massacre».

Il a ensuite ajouté que «notre confiance et notre partenariat avec votre secteur ne peuvent être que renforcés dans des moments pareils et nous vous assurons de notre entière disponibilité à relever tous les défis nécessaires».

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Le CNES préside un workshop sur l'emploi de jeunes Babès plaide pour un pacte de croissance mondiale		

Plus de 20 Conseils économique et social ont apporté leur contribution à cette thématique proposée au titre de la mandature de l'AICESIS par l'Algérie

Dans un contexte de mondialisation fait d'inégalités, d'injustices et d'iniquités dans la répartition des richesses et des opportunités de développement, le rôle économique des institutions internationales se révèle, de plus en plus incessant, dès lors qu'il s'agit d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations démunies et de contribuer à la promotion de l'emploi, en tant que vecteur de développement durable, notamment au profit des jeunes.

Il s'agira également d'associer la société civile dans cette dynamique inscrite parmi les priorités des instances onusiennes préoccupées par les retombées de la récession économique qui frappe plusieurs pays en voie de développement et développés.

L'atelier sur «les nouvelles problématiques et le rôle de la société civile organisée dans la promotion de l'emploi et l'intégration socioprofessionnelles des jeunes» organisé, hier, à l'hôtel Sheraton, par l'Association internationale des conseils économiques et sociaux (AICESIS) et institutions similaires sous la présidence du président du CNES, M. Mohammed Seghir Babès. Un thème proposé par l'Algérie au titre de sa mandature pour la période 2011-2013, et dont plus de 20 conseils économiques et sociaux y ont apporté leur contribution.

Les travaux qui seront soldés par la signature de protocoles d'accords bilatéraux ont enregistré la participation de CES du Cameroun, du Bénin, de la Guinée, du Gabon, du Burundi et d'Espagne. Ce thème marqueur de la mandature algérienne et dont le rapport final sera présenté lors d'un séminaire prévu au courant de cette année, relève «d'une question de fond qui intéresse les jeunes».

Aussi, c'est la première fois que la thématique a été abordée à ce niveau de par l'importance qu'il ya à intégrer la société civile dans les politiques publiques de l'emploi et de lui «créer un espace spécifique qui lui permet une prise de parole responsable dans l'écriture de l'agenda international» a déclaré le président du Cnes.

A ce propos, M. Mohammed Seghir Babès qui a mis en avant la collaboration étroite entre l'AICESIS, l'OIT et le BIT et les perspectives qui seront abordées lors du séminaire de juin et du sommet du G 20 de septembre 2013 prévus respectivement à Alger et Petersburg (Russie), quant à l'évolution des missions de l'association, a défendu l'option d'un pacte mondial de croissance économique et de stabilité sociale orienté vers le développement durable ».

Pour sa part, le secrétaire général de l'AICESIS a d'emblée évoqué les précédents thèmes abordés par l'association depuis 2005 avant d'affirmer que le sujet retenu par l'Algérie a été proposé par cette dernière, lors du sommet de Rio de juin 2012, et que l'AICESIS avait conclu, que la thématique dédiée à l'emploi de jeunes, telle que conçue par le CNES était bien fondée et qu'il fallait l'enrichir par les CES.

Aussi, a ajouté M. Patrick Venturini, plus de 20 conseils ont apporté leur concours à cette initiative. L'intervenant a indiqué, au passage, que le rôle des CES dans la lutte contre la pauvreté et la criminalité économiques sont deux sujets qui seront traités en 2013.

Evaluation des dispositifs

Mme Hanifa Mezoui, représentante permanente à l'ONU a abordé les «initiatives onusiennes pour l'emploi des jeunes» pour dire que cette instance a inscrit cette problématique parmi ses priorités notamment dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui consacrent des chapitres au développement durable, le travail décent, le droits des femmes au travail, entre autres.

Aussi, a-t-elle souligné, les gouvernements sont appelés, à ce titre, à élaborer des stratégies globales et des politiques qui favorisent les conditions pour le travail décent, des salaires adéquats, de la mise en place de systèmes de sécurité sociale et de l'égalité entre les sexes. Mme Mezoui a affirmé, à ce propos, que les OMD seront relayés par les objectifs de développement durables après 2015.

S'interrogeant sur la mise en œuvre d'un éventuel pacte mondial de l'emploi, l'intervenante qu'une telle démarche dépendrait de décisions nationales et internationales, de l'implication des gouvernements, syndicats, donateurs et autres acteurs concernés. L'expérience algérienne dans le domaine de l'emploi des jeunes sera présentée par Mme Aïcha Edjekouane qui reviendra sur la genèse des dispositifs de l'emploi initiés par les pouvoirs publics depuis 1990 et qui «ont permis d'absorber une offre de main d'œuvre notamment dans les zones enclavées».

Des dispositifs adoptés par l'Etat algérien dans un contexte difficile de transitions et d'ajustement structurel de notre économie, pour faire face à la problématique du chômage qui avait atteint alors des proportions alarmantes.

Mme Edjekouane rappellera que les dispositifs en question, intervenus en complément de la politique nationale de l'emploi ont été révisés pour répondre aux spécificités de la demande d'emploi des jeunes. Aujourd'hui, il serait indiqué de faire l'évaluation de ces dispositifs «sur la base d'indicateurs bien identifiés a-t-elle suggéré.

Et d'ajouter, que le budget alloué au secteur de l'emploi s'est multiplié par trois durant ces dernières années pour l'intérêt accordé à ce dernier. Aussi, a-t-elle plaidé pour la réhabilitation des métiers du terroir dans les créneaux de l'agriculture et l'artisanat notamment».

D. Akila

Support	El Watan	Date	30 Janvier 2013
Titre	Sa visite intervient 15 jours après l'attaque terroriste contre le site gazier d'In Amenas David Cameron attendu aujourd'hui à Alger		

Le Premier ministre britannique, David Cameron, effectuera aujourd'hui une «visite de travail et d'amitié en Algérie»

L'information a été confirmée, hier, par l'agence de presse officielle APS. Cette dernière revient longuement sur les relations bilatérales algéro-britanniques, mais sans donner de détail sur l'ordre du jour de cette visite, qui intervient 15 jours après l'attaque terroriste ayant ciblé le site gazier de Tiguentourine, à In Amenas.

Une attaque qui a coûté la vie à plusieurs travailleurs étrangers, dont trois Britanniques, alors que trois autres sont toujours portés disparus. Mais selon le quotidien français Le Monde, cette visite «est prévue de longue date». David Cameron, rappelons-le, s'est montré très critique à l'égard du gouvernement algérien au début de l'assaut contre les terroristes auteurs de la prise d'otages de Tiguentourine.

«Je ne cacherais pas que nous avons été déçus de ne pas être informés en avance de l'assaut», avait-il déclaré vendredi 18 janvier, au lendemain du début de l'assaut donné par des services de sécurité contre le groupe terroriste en question. Toutefois, après des entretiens avec son homologue algérien, Abdelmalek Sellal, le Premier ministre britannique est revenu à de meilleurs sentiments et a soutenu la démarche algérienne face à la menace terroriste, affirmant notamment que le Royaume-Uni continuera de travailler avec l'Algérie. Cette question figurera, sans nul doute, au programme des discussions entre les responsables du gouvernement algérien et M. Cameron.

«La coopération entre les deux pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme a pris une importance particulière ces dernières années, le Royaume-Uni considérant l'Algérie comme un partenaire stratégique dans ce secteur», écrit l'APS, qui souligne qu'Alger et Londres entretiennent un bon niveau de coopération, notamment sur les aspects liés au refus de versement des rançons ainsi qu'au financement du terrorisme. Les responsables des deux pays devront aussi évoquer, dans leurs discussions, le renforcement de la sécurité des entreprises étrangères, en particulier les sociétés britanniques activant en Algérie.

«Cette visite confirme, on ne peut mieux, l'excellence des relations politiques et économiques entretenues par les deux pays. Elle constituera sans aucun doute l'aboutissement de l'évolution crescendo des relations bilatérales au cours des dernières années et un nouveau départ de ces relations», ajoute la même source.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Grande-Bretagne avaient atteint, en 2010, selon les chiffres des Douanes algériennes, plus de 2 milliards de dollars, dont 1,260 milliard de dollars d'exportations algériennes et 771 millions de dollars d'importations. En 2010, la Grande-Bretagne avait été classée 13e client de l'Algérie et aussi son 13e fournisseur.

Madjid Makedhi

Support	APS	Date	30 Janvier 2013
Titre	L'agriculture doit être la priorité économique de l'Afrique (OIT)		

L'agriculture doit rester une priorité pour l'Afrique en dépit de l'urbanisation galopante du continent lequel importe annuellement près de 50 milliards de dollars de produits alimentaires, a affirmé mardi l'Organisation internationale du travail (OIT) dans un rapport.

Précisant que 40% de la population africaine habite dans des villes, cette organisation onusienne souligne qu'à première vue, il peut sembler paradoxal de suggérer que l'agriculture devrait être la priorité de l'Afrique, surtout quand il s'agit de l'emploi.

A ce propos, elle observe que plus de 60% de la population économiquement active d'Afrique travaille et vit de l'agriculture tandis que plus d'un tiers de la valeur ajoutée totale provient de ce secteur. Malgré cela, l'Afrique importe annuellement près de 50 milliards de dollars de produits alimentaires, essentiellement pour nourrir une population urbaine en plein essor.

C'est l'équivalent de ce que le continent reçoit en aide publique au développement, et plus de cinq fois plus que ce que la Banque africaine de développement investit pour sa future croissance économique, selon l'OIT. La réalité est que l'agriculture africaine a été négligée tant par les gouvernements que par les bailleurs internationaux et les conseillers politiques, explique-t-elle.

Le coût de cette négligence est élevé : la production alimentaire par tête a à peine progressé au cours des 50 dernières années, à un rythme de 0,06% par an.

Avec une population qui s'accroît au rythme annuel de 2,6%, les importations de nourriture ont augmenté à un taux de 3,4% par an depuis 1980, les céréales en représentant la plus grande part. En outre, l'Afrique reçoit près de la moitié du total de l'aide alimentaire céréalière dans le monde, selon la même source.

Les rendements sont comparativement faibles, avec une moyenne de 1,3 tonne à l'hectare de terre cultivée, soit moins de la moitié de la moyenne mondiale.

Les rendements ont augmenté à un taux annuel à peine supérieur à 1%, tandis que la moyenne mondiale augmentait de 2%. Selon l'OIT, l'Afrique doit donc se focaliser sur l'augmentation de la production alimentaire à l'hectare parmi la grande majorité des petits propriétaires.

Une stratégie de "priorité à l'agriculture" consisterait à augmenter le taux de change des devises actuellement utilisées pour importer des denrées alimentaires qui pourraient être produites en Afrique. Cela la protégerait des aléas de la volatilité des prix des denrées alimentaires et permettrait de relever le niveau des revenus dans les régions rurales, de réduire la pauvreté et d'accroître la demande pour stimuler la croissance. Aussi, elle devrait favoriser la création d'emplois plus productifs pour une grande partie de la jeunesse africaine.

Le commerce peut jouer aussi un rôle considérable : la priorité doit aller au commerce intra-africain, afin d'accroître les échanges entre pays excédentaires et déficitaires sur le plan alimentaire.

Actuellement, ce sont les importations alimentaires en provenance de régions qui accordent de fortes subventions aux producteurs qui ont la faveur, ce qui fait baisser artificiellement les prix mondiaux.

Dans ces sens, l'OIT prévient qu'en Afrique, il n'y aura pas de croissance durable et diversifiée sans croissance soutenue de l'agriculture, qui renforce l'emploi et les revenus d'une large majorité de la population active.

Support	El Moudjahid	Date	31 janvier 2013
Titre	1er forum algéro-britannique sur l'énergie Une assise pour un partenariat durable		

Organisé à l'initiative de l'ambassade du Royaume-Uni en Algérie, avec l'assistance technique de bureau de Conseil et d'assistance technique pour les questions d'énergie, Petrochem 20003, le premier forum algéro-britannique sur l'énergie se déroulera le 4 mars prochain à l'hôtel Hilton

Cette première édition qui devrait inaugurer une nouvelle étape dans la coopération bilatérale, dans le domaine indiqué, est placée sous le thème du "partenariat durable dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la solution appropriée aux changements climatiques" ("Sustainable partnership in renewables & energy efficiency the appropriate solution for climate changes").

L'événement auquel prendront part 150 participants des ministères et organismes, agences et institutions publiques directement concernés, producteurs de technologie, associations professionnelles, universités et centres de recherche aura pour objectif principal d'initier un débat, entre les deux parties, sur les défis à relever à même d'assurer, au mieux, la transition énergétique qu'implique la mise en œuvre du plan de développement national des énergies renouvelables.

Une thématique qui concerne aussi, les organismes et institutions concernés des deux pays, les producteurs d'énergie, les secteurs consommateurs d'énergie, les industriels des deux pays et les représentants de l'environnement.

Une dizaine de communications ciblées seront présentées lors de cette journée et seront suivies de débats autour de questions multiples en rapport direct avec les données économiques marquant le contexte mondial actuel, les programmes et stratégies énergétiques, les enjeux pour l'économie algérienne, l'importance des programmes des énergies renouvelables et d'économie d'énergie, le programme de production nationale d'énergies renouvelables, l'investissement en partenariat et l'intégration nationale ainsi que le cadre légal et réglementaire régissant le secteur.

Les conclusions et recommandations de cette rencontre seront rédigées par le bureau de conseil et d'assistance technique pour les questions d'énergie, Petrochem 2000. Pour rappel, l'Algérie et le Royaume-Uni ont signé, en mars 2010, une feuille de route, à la faveur de laquelle, les deux parties se sont engagées à établir un dialogue de haut niveau sur l'énergie couvrant plusieurs domaines novateurs liés notamment à l'efficacité énergétique, les industries à faibles émissions de carbone et les énergies renouvelables.

Une délégation composée d'une vingtaine de compagnies britanniques spécialisées dans le domaine énergétique, avait également effectué une visite de travail en Algérie début 2012.

« Le programme algérien de développement des énergies renouvelables représente un important levier pour renforcer la coopération énergétique avec la Grande-Bretagne », avait déclaré, à l'issue de cette visite, le directeur du Conseil britannique des industries énergétiques (EIC), M. Terry Willis.

D. Akila

Support	El Moudjahid	Date	31 janvier 2013
Titre	Algérie-Italie Les opportunités d'investissement en Algérie présentées à Rome		

Les opportunités d'investissement en Algérie, la législation algérienne en la matière et les atouts offerts par le marché algérien ont été présentés hier à Rome par M. Réda Hamiani, le chef d'une délégation d'opérateurs algériens participant à un forum d'affaires avec leurs homologues italiens



Au cours de cette rencontre qui a eu lieu au siège de la Confindustria (patronat italien), a également, évoqué les grandes lignes du plan quinquennal 2010/2014 doté de 286 milliards de dollars dont une bonne partie consacrée aux projets structurants, a précisé à l'APS, une source proche de la délégation algérienne.

Au sujet du partenariat entre opérateurs nationaux et étrangers, le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE) a rappelé aux opérateurs économiques italiens que la réglementation algérienne octroie 49% des parts aux investisseurs étrangers contre 51% aux nationaux.

Pour M. Hamiani, l'Algérie qui dispose d'un «marché sain», a adopté un modèle de développement très intéressant pour les entreprises et c'est un pays «politiquement stable» qui a enregistré un taux de croissance de plus de 3% ces dernières années.

Il a également fait savoir que le Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie a atteint au cours des dernières quatre années, les 200 milliards de dollars, que le pays dispose de réserves de changes évaluées à 200 milliards de dollars et que le revenu par habitant s'est établi à 5.400 dollars. Dans cette présentation, le président du FCE a également, indiqué que l'Algérie qui a épongé sa dette extérieure, a opté pour «une économie ouverte» depuis une vingtaine d'années, et constitue «un marché important» pouvant intéresser les entreprises italiennes.

Il a par ailleurs, rappelé que l'Algérie a adopté une nouvelle politique industrielle visant à réduire sa dépendance des hydrocarbures, et à réduire ses importantes importations de produits agro-alimentaires, mettant en avant l'adoption du nouveau code des marchés qui a réintroduit la formule du «gré à gré».

Il a également expliqué à l'assistance les modalités de l'accès au marché algérien pour les opérateurs étrangers, contenues dans la législation nationale en la matière.

M. Hamiani a par ailleurs, saisi cette opportunité pour évoquer les «50 propositions pour un nouveau pacte de croissance économique», un document élaboré par le FCE et publié sur le site internet de la Confindustria. Selon la même source, les opérateurs italiens se sont montrés «très intéressés» par les opportunités offertes par le marché algérien, et ont loué «la stabilité politique du pays».

Au cours de cette rencontre d'une journée, les opérateurs économiques algériens auront des discussions avec leurs homologues italiens pour nouer d'éventuels partenariats dans différents secteurs d'activités.

Cette rencontre intervient à un moment où les relations économiques entre Alger et Rome connaissent «une accélération sans précédent» enclenchée dans la dynamique de la tenue du second sommet de Haut niveau du 14 novembre dernier.

Elle intervient également, à quelques jours de la visite en Algérie de quelque 140 opérateurs économiques italiens membres de l'Association italienne des constructeurs et des infrastructures (ANCE) au cours de laquelle il a été notamment, question de la création prochaine de quatre sociétés mixtes algéro-italiennes spécialisées dans le bâtiment.

Support	El Moudjahid	Date	27 Janvier 2013
Titre	Sommet de l'UA du 27 au 28 janvier Renaissance africaine		

L'Afrique qui a enregistré, au cours de cette dernière décennie, des taux de croissance économique importants ayant permis à de nombreux de ces États d'émerger en concurrence avec d'autres pays, risque d'être contrariée ou retardée par l'équation sécuritaire qui a pris de l'ampleur avec le retour de l'insécurité dans de nouvelles poches, notamment au Nord affecté, déstabilisé et précarisé par d'autres conséquences imprévues dans un continent, pourtant plein d'avenir.

Le Mali, attaqué dans son intégrité territoriale au nord qui est devenu une zone de non-droit où trafiquants de drogue, mouvements terroristes et groupes criminels font la loi, est devenu un épicrocentré des dangers qui menacent la paix et la sécurité dans l'ensemble de l'Afrique occidentale et le Sahel.

Le Soudan et ses guerres interne, et la sécession de son Sud amplifient les risques de troubles du continent allant vers la corne de l'Afrique et la crise de Somalie.

Ce sont autant d'exactions de groupes armés, d'activités illégales et terroristes, et donc autant de troubles et de menaces de déstabilisation passant d'une frontière à une autre, que le sommet de l'Union africaine devra aborder, au moment où il célèbre le cinquantenaire de sa création. Les chefs d'État et de gouvernements africains devront trouver des solutions concertées à toutes ces menaces.

Ce sont les préoccupations de ce 20e sommet des pays africains et auquel l'Algérie, qui vient d'être la cible d'une lâche agression d'un réseau terroriste transnational, prend part avec la participation de son Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, qui s'ouvre aujourd'hui à Addis-Abeba, en Éthiopie, et dont il faut impérativement se montrer à la fois implacables face aux fléaux et aux causes, comme cela a été confirmé lors du 9e CISSA qui s'est déroulé à Alger en juin dernier, bien avant la guerre au Mali.

En conséquence, l'Afrique, et des crises majeures que connaît le continent, du Mali au Sahel, en passant par la Somalie, la République centrafricaine (RCA), le Soudan ou la République démocratique du Congo (RDC), devra prendre en main sa propre sécurité, une exigence nécessaire à son développement.

C'est dans cet environnement complexe que s'ouvre aujourd'hui le sommet de l'Union africaine dans sa 20e session ordinaire de son Assemblée. Il sera évidemment question du Mali et de l'intervention militaire engagée contre les islamistes qui contrôlent le nord du pays, des forces de la MISMA en cours de déploiement...

Houria A

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	28 Janvier 2013
Titre	Rahmani et Sidi Said à Oran Des promesses pour l'industrie		

Ils étaient nombreux, hier, les participants à la rencontre régionale sur la production industrielle, organisée à l'hôtel «Le Méridien» d'Oran, en présence du ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement, M.Chérif Rahmani et du secrétaire général de l'UGTA, M.Sidi Said.

Une rencontre voulue comme un espace, pour débattre avec les opérateurs économiques des problèmes qui freinent le développement de l'industrie dans notre pays, mais qui n'a pas apporté beaucoup de nouveautés par rapport aux problèmes évoqués par les intervenants. A vrai dire, ce sont les mêmes problèmes qui reviennent chaque fois et qui sont toujours au centre des débats entre les différents ministères et les opérateurs économiques.

Parmi les annonces faites par le ministre, on retiendra, la création d'un conseil consultatif dans les prochaines semaines, qui aura pour mission de faciliter toutes les démarches aux investisseurs.

Il est prévu également la mise en place d'un système national d'innovation et d'un système national de recherche appliquée, afin de rapprocher l'université de l'industrie et aussi la spécialisation des centres de formation professionnelle. Mais face à ces annonces, les opérateurs économiques ont dressé lors de leurs interventions une longue liste de doléances tirées des problèmes vécus sur le terrain.

Dépénalisation de la gestion d'entreprises, harcèlement de l'administration, corruption, décalage entre la prise de décision et la publication des décrets d'application, dévaluation du dinar, restriction de l'accès à la devise, problèmes de ressources humaines, concurrence déloyale, menace sur la production nationale, manque de transparence et absence de communication entre les décideurs et les opérateurs économiques. Et la liste est encore longue.

En écoutant ces interventions, le ministre s'est engagé à les prendre en charge dans le seul but de construire une industrie forte en apportant des solutions communes. «Il nous faut une thérapie de choc et une médecine d'urgence pour redonner à notre industrie une durabilité tout en relançant les filières stratégiques, les filières historiques tel que le textile qui ont totalement disparu», a déclaré M.Rahmani devant l'assistance.

Prenant la parole, le secrétaire général de l'UGTA a relevé un fait rare, selon ses déclarations, celui de la bonne entente qui existe entre le syndicat et le patronat. «Il est rare de voir le syndicat et le patronat discuter ensemble comment aller vers l'avenir.

Cela n'arrive nulle part dans le monde, ni aux Etats-Unis, ni dans d'autres pays», dira-t-il. Sur la situation de l'entreprise, M.Sidi Said a déclaré, «on a trouvé le moyen de les casser. On s'est cassé aussi les bras et les pieds. Dans les réformes, on a oublié de réformer le secteur privé pour qu'il soit l'accompagnateur du secteur public».

Il ajoute sur un ton toujours critique, «on a dilué l'autorité, on a dilué la responsabilité et on a laissé l'entreprise partir en disgrâce totale. Heureusement, on a pu sauver l'entreprise et lui donner sa dimension nouvelle.

Nous devons reconstruire notre industrie et redonner l'autorité à l'entreprise. Pour cela, le président a enclenché un processus pour remettre l'industrie en marche».

Il enchaîne, «Je ne dis pas qu'il faut des fast food, ni des chocolateries mais des industries dans le textile, dans la mécanique, dans la sous-traitance. Tout ce qui crée la plus-value. Je suis prêt à dire à toute entreprise qui investit, que je suis prêt à dire au gouvernement d'alléger un ensemble de choses».

A la clôture de cette journée, il était prévu la lecture des rapports des ateliers constitués pour étudier la problématique de la production industrielle endogène et celle exogène avant l'adoption d'une plate-forme pour le redressement et l'élévation de la production industrielle.

Mokhtaria Bensaâd

Support	El Moudjahid	Date	30 Janvier 2013
Titre	Deuxième rencontre régionale sur le transfert de technologies Comblant le déficit en matière d'innovation		

Le ministère de l'Industrie de la Petite et moyenne entreprise et de la Promotion de l'investissement a co-organisé avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la 2e consultation régionale sur le transfert de technologie au titre de la région Afrique et Moyen-Orient



Cette rencontre de deux jours, qui a lieu à l'hôtel El-Aurassi, a pour thème « la propriété intellectuelle et le transfert de technologie : élaboration des solutions face aux défis communs ».

Elle se fixe pour objectif de donner l'opportunité aux représentants des différentes délégations et représentants des divers secteurs concernés (institutions, universités, centres de recherches, entreprises), de débattre et d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle pouvant promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie, et d'en favoriser l'accès en faveur des pays en voie de développement.

Initiée par l'OMPI, et validée par ses Etats membres, la rencontre s'inscrit dans le cadre d'un plan mondial visant à organiser au total cinq grandes consultations régionales sur la problématique du transfert de technologie. Une première rencontre analogue similaire a eu lieu à Singapour les 16 et 17 juillet 2012 au titre du continent asiatique.

La présente rencontre d'Alger regroupe, approximativement, une quarantaine de pays africains et du Moyen-Orient ainsi que des experts de l'OMPI. Plusieurs cadres et spécialistes de différents secteurs et institutions, d'universités et centres de recherche et entreprises, sont associés à cette réflexion.

Le ministre de l'Industrie, de la Petite et moyenne entreprise et de la Promotion de l'investissement, M. Chérif Rahmani, a présidé l'ouverture des travaux en plaidant pour l'installation d'un cadre institutionnel qui favorise le transfert de l'innovation et de l'expertise vers les pays du Sud, appelant à la concrétisation d'un partenariat stratégique entre les pays industrialisés et ceux, en voie de développement, à l'effet de garantir le transfert de l'innovation, à travers, a-t-il dit, un espace institutionnel commun sous l'égide d'organisations internationales, notamment l'ONU.

Dans le sillage de son allocution, il a déclaré que les pays arabes et africains comptabilisent un déficit en matière d'innovation. Cette situation a créé un fossé entre eux et les pays développés, précise M. Cherif Rahmani.

L'OMPI est capable de réduire ce handicap en soutenant les pays en développement, notamment les pays africains et arabes, dans leurs efforts à installer un réseau collectif de données de base consignnant les résultats des recherches réalisées par les universités et les entreprises économiques, ainsi que dans la mise en place d'un système de formation performant et de recherche orienté sur le long terme.

M. Rahmani a parlé d'une politique « volontariste » pour le transfert des innovations en direction des pays en voie de développement. Pour illustrer l'importance du processus de recherche et de la promotion de l'innovation sur le plan international, le ministre décline une statistique révélatrice.

En effet, les demandes de brevets d'invention ont connu un bond significatif, atteignant le nombre de 2 millions en 2012. Les demandes d'enregistrement des marques, et modèles industriels sont passées de 1 million durant les années 1980 à 4,2 millions en 2011. Le taux d'innovation en Algérie a progressé de 11%.

Le représentant de l'OMPI a indiqué que cette seconde rencontre, a pour but d'établir des canaux de concertation et d'échange d'expériences entre les pays en développement et les pays industrialisés pour consolider une coopération en matière de transfert de technologies, de recherches, et d'agir de telle sorte à ce que les rapports de coopération entre les chercheurs et les opérateurs économiques soient suffisamment affermis.

Les participants sont donc conviés essentiellement à se pencher sur les mécanismes de transfert de la technologie, la contribution des organisations internationales dans le suivi de ce processus, la confrontation de leurs expériences, notamment celles qui sont couronnées de succès dans ce champ extrêmement vital du transfert de technologie.

La clôture de cette rencontre sera ponctuée par l'adoption de propositions et de recommandations émanant des représentants des 40 pays arabes et africains, pour qu'elles soient soumises à l'OMPI.

Réalisation prochaine d'un bureau de transfert technologique au Cyberparc de Sidi Abdallah

Un projet de réalisation d'un bureau de transfert technologique sera lancé courant 2013 au Cyberparc de Sidi Abdallah (Alger), avec l'appui de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a affirmé hier à Alger un représentant de cette institution internationale.

Ce projet, dont la réalisation s'étalera sur une durée de 26 mois pour un investissement de 460.000 de dollars, sera financé par les bailleurs de fonds comme la Banque africaine de développement (BAD) et éventuellement la Banque islamique de développement (BID) ainsi que la Banque mondiale (BM), a indiqué à l'APS, Ali Jazairy, chef de l'unité de l'innovation et du transfert technologique à l'OMPI.

Un accord-cadre, qui constitue la première étape de cette opération, sera prochainement signé par l'Algérie et l'Organisation basée à Genève. Il sera supervisé par le ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement ainsi que l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI), a précisé M. Jazairy.

M. Jazairy a, par ailleurs, souligné que cette initiative « sera au profit des jeunes Algériens innovants notamment ceux de l'incubateur de Sidi Abdallah. C'est là tout l'intérêt du transfert technologique.».

M. Bouraib

Support	Le Quotidien d'Oran	Date	30 Janvier 2013
Titre	Coup de starter pour la 2e édition de «Algeria Web Awards»		

La deuxième édition de la compétition "Algeria Web Awards", pour les meilleurs sites Web algériens par catégories, est lancée. Pour cette année, le Club scientifique de l'Ecole nationale supérieure d'informatique (CSE) s'est trouvé un partenaire en la société TAMAYEZ. Les organisateurs espèrent encore plus de participants, notamment des sites d'organismes publics.

"Algeria Web Awards", une compétition qui a lieu dans de nombreux pays (y compris au Maghreb et dans le monde arabe), revient pour la seconde année consécutive pour élire les meilleurs sites web algériens.

L'objectif, comme l'expliquent les organisateurs, "est de découvrir et d'élire les meilleurs sites web algériens dans des dizaines de catégories différentes, telles que : Entreprise, Administration, Immobilier, Média et autres". Différents types de sites publications sur le Net peuvent concourir. Des sites Web classiques aux applications mobiles, en passant par les fans pages des réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...) et les blogs personnels.

Outre le vote du public, l'évaluation des sites sera menée par un jury spécialisé selon un certain nombre de critères. Pour les sites Web, ce sera la "conception et créativité", la "facilité d'utilisation et de navigation", la "qualité et l'originalité du contenu", "l'esthétique et le design", et "l'interactivité". Pour les pages fan des médias sociaux, l'attention sera particulièrement portée sur la "popularité", alors que pour les blogs c'est la créativité, le contenu et l'esthétique.

"Algeria Web Awards (AWA 2013) est ouverte à toute personne physique ou morale qui voudrait soumettre son site web, blog ou page sociale, en langues arabe, berbère, français ou anglais". Sont également autorisés à participer les sites gagnants de la précédente édition, à condition que leurs sites aient subi des changements.

A ce propos, Karim Benmerar, membre du Club Scientifique de l'Ecole nationale Supérieure d'Informatique (CSE) explique que les changements pris comptent lorsqu'il s'agit des sites déjà lauréats en 2012 concernant "le design et le côté technique". "Car l'évaluation se base beaucoup sur la technicité (l'utilisation des dernières nouveautés de web développement) et aussi amélioration du design", ajoute Benmerar.

Selon notre interlocuteur, les organisateurs espèrent "avoir plus de candidatures que la 1ère édition, notamment des soumissions de qualité pour avoir une bonne concurrence". Interrogé sur les nouveautés d'AWA 2013, il explique qu'en plus de la co-organisation, avec Tamayez Communication, cette édition verra l'introduction de "nouvelles catégories, et plus de spécialisation pour les réseaux sociaux". L'autre nouveauté, c'est la "distinction entre un blog, un site web et une fan page".

Dépasser le seuil 500 sites Web

Pour l'édition 2013, les organisateurs s'attendent "à une participation de qualité encore plus que celle de 2012" dans les 52 catégories choisies, et souhaitent l'émergence de "nouveaux jeunes talents dans le domaine du web", affirme M. Benmerar. Interrogé sur la faible participation des sites Web institutionnels (ministères, agences étatiques, universités...), notre interlocuteur souligne le manque d'initiative du côté des administrations.

Il précise que dans l'édition de 2012 du AWA seuls ont été soumissionnés "le site du ministère de la Poste, et des Technologies de l'information et de la communication (MPTIC). Et il a été soumis par l'agence IT Solution qui l'a conçu". Il y a eu également celui de la direction régionale des mines de Relizane. Karim Benmerar espère pour cette édition une participation plus importante des sites Web institutionnels.

Lors des AWA 2012, quelque 436 sites Web, 35 agences Web et des dizaines de freelancers ont pris part à la compétition. Les catégories qui ont connu le plus grand nombre de candidatures sont principalement la culture/divertissement et les entreprises.

Les blogs, qui arrivent en 3e position, représentaient pas moins de 11% du total des soumissions, suivis des "Forums" de discussion et des sites relevant du domaine des TIC (5e place). Ont été désignés 102 finalistes au total, représentant 34 catégories.

Pour rappel, les douze gagnants des AWA 2012 sont : www.wlad-el-jej.com (restaurants), www.bladiautos.com (annonces classées), www.joowala.com (voyages et tourisme), www.abdelhafid.com et nime-dansmabulle.blogspot.com (blogs), www.sa7er.net (Prestidigitation), www.tapisrouge.biz (Transport), www.livrescq.com (magazine littéraire), www.simplizine.com (artistique), fan page Facebook de "I am Dz And I Speak English", www.mzabmedia.com (culture/divertissement), www.veecos.net (pure player). A noter que les Web-Radio et Web-TV ne sont pas prévues parmi les 52 catégories concurrentes des éditions 2012 et 2013 d'Algeria Web Awards.

Les inscriptions pour les AWA 2013 sont ouvertes depuis le 17 janvier et se poursuivront jusqu'au 22 février. L'annonce des pré-résultats aura lieu le 27 mars, alors que le vote et l'évaluation finale se dérouleront du 1er au 17 avril.

La cérémonie de la remise des prix aux lauréats est prévue pour le 27 avril 2013. Pour plus d'information, le site consacré à l'événement : <http://algeriawebawards.org/>.

Abdelkader Zahar